


**PROCÈS-VERBAL du  
conseil de la communauté de communes du Pays fertois  
Réunion du MERCREDI 16 MARS 2016 à 20 h 00**

**Etaient présents :**

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIÈRES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
M. Bernard RICHARD	M. Jérôme LEROY	M. Patricia DE CARVALHO
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY SUR MARNE</b>	<b>JOUARRE</b>
M. Jean-Paul SUSINI	M. Thierry FLEISCHMAN	M. Fabien VALLÉE M. Pierre GOULLIEUX
<b>LA FÉRTE S/ JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MÉRY SUR MARNE</b>
M. Ugo PEZZETTA Mme Danielle BERTHOD M. Daniel DURAND Mme Corinne GUILBAUD M. Jean-Luc MUSART M. Cédric ROUSSEAU Mme Sonia PEZZETTA M. Jean-Luc CHARBONNEL Mme Nathalie PIERRE		M. Jean-Pierre CLÉMENT
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVÉE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
M. Emmanuel VIVET	M. Gérard BOISNIER	M. Patrick ROMANOW
<b>SAÂCY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>SAINT JEAN LES 2 JUMEAUX</b>
M. Pierre-Emmanuel BEGNY Mme Katy VEYSSET-TRUEBA	M. Gérard GEIST	M. Claude SPECQUE
<b>SAMMERON</b>	<b>SEPT SORTS</b>	<b>SIGNY SIGNETS</b>
M. Didier VUILLAUME	M. François ARNOULT	M. Philippe FOURMY
<b>USSY SUR MARNE</b>		
M. Pierre HORDÉ		

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Conseillers communautaires représentés par pouvoir :**

Mme Katiana REBEL par M. Fabien VALLÉE  
M. Antonio MONTEIRO par M. Philippe FOURMY  
Mme Elisabeth DIEU par M. Thierry FLEISCHMAN

M. Henri DELESTRET par M. Emmanuel VIVET  
Mme Isabel LOURENCO par Mme Danielle BERTHOD  
Mme Patricia STEVENARD par M. Cédric ROUSSEAU  
M. Yoann MORET par M. Jean-Luc CHARBONNEL  
M. Ludovic VANTYGHEM par Mme Nathalie PIERRE

**Conseiller communautaire absent excusé :**

M. Patrick FORTIER de LUZANCY

**Secrétaire de séance :**

M. Bernard RICHARD

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

*Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 17 février 2016.*

\* \* \*

**TOUS SERVICES :**

**TS - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ANNÉE 2016.**

\* \* \*

**SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT :**

**S. EAU & AST – CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT.**

\* \* \*

**SERVICES GÉNÉRAUX :**

**SG 1 – SDESM : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT DE GAZ.**

\* \* \*

**Questions diverses**

\* \* \*

M. GEIST ouvre la séance à 20 h 05 et constate que le quorum est atteint.

M. Bernard RICHARD est désigné secrétaire de séance.

\* \* \*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FÉVRIER 2016 :**

M. GEIST demande s'il y a des observations sur ce compte rendu. En l'absence d'observations,  
**LE PROCES-VERBAL EST ADOPTÉ A LA MAJORITE (1 ABSTENTION DE MME DE CARVALHO).**

\*\*\*

**TOUS SERVICES**

**TS - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ANNÉE 2016 :**

M. GEIST présente le rapport d'orientation budgétaire (ci-annexé) adressé aux conseillers communautaires. Il précise qu'il a tenu à ce que ce document de 35 pages réunisse plus d'informations : l'orientation budgétaire mais également un rapport d'activité sommaire de l'exercice 2015 et l'ajout de tableaux permettant de mieux visualiser les dépenses et les recettes.

Il en reprend les principaux points.

Il rappelle tout d'abord les faits marquants de 2015 qui ont impacté le budget de la communauté de communes.

En ce qui concerne l'instruction des dossiers d'urbanisme, M. SPECQUE s'interroge sur l'évolution du coût des dossiers qui seront instruits en 2016 (200 € votés en 2015 par dossier).

M. GEIST lui répond qu'il espère voir le coût évoluer à la baisse en 2016 mais souligne que plusieurs PLU communaux vont être formalisés cette année engendrant des frais pour leur mise en œuvre. Il rappelle qu'en 2015, le coût de 200 € avait été fixé sur une base estimative, mais qu'en 2016 il pourra être établi sur le réalisé. Il ajoute que pour le moment, il ne peut déterminer précisément le montant qui sera retenu pour 2016 (170 €/ 180 €). M. SPECQUE souligne que le chiffre qui lui avait été annoncé pour 2016 est moins élevé que les chiffres évoqués par M. GEIST.

Sur le point concernant les mauvaises performances des entrées à la piscine, M. GEIST précise que le déficit de fréquentation concerne le public payant (- 30 000 € de recettes en 2015) mais qu'en revanche, la fréquentation des scolaires a augmenté (+30% par rapport à 2014). Il ajoute que des réunions régulières ont lieu avec le personnel de la piscine pour mettre en œuvre de nouvelles actions, améliorer la qualité de l'accueil, travailler sur de nouvelles amplitudes horaires pour améliorer la fréquentation du public payant, etc.

Mme PIERRE s'interroge sur le lien entre la mise en place du port du bonnet obligatoire et la baisse de fréquentation. Elle souhaite savoir si une comparaison avec ou sans bonnet a été faite pour connaître l'impact sur la fréquentation de la piscine et le coût de l'un et l'autre choix.

M. FLEISCHMAN précise que la température de l'eau a été diminuée puis de nouveau augmentée et insiste sur l'amélioration de l'hygiène de l'eau apportée par le port du bonnet. Il estime que les plages horaires étaient mal adaptées pour le public en période estivale en 2015, au contraire de la piscine de Bellot notamment. En conséquence, il espère que la mise en œuvre de journées continues sur la période estivale, prévue en 2016, devrait notamment contribuer à améliorer la fréquentation de la piscine.

Il remercie par ailleurs les élus de la commune de La Ferté-sous-Jouarre et la gendarmerie qui ont contribué à la mise en place d'une politique répressive visant les baignades nocturnes en dehors des heures d'ouverture de l'équipement. Il ajoute que ces actions ont été mal perçues par une partie des personnes concernées. Il insiste de nouveau sur la qualité de l'eau et le fait que beaucoup d'autres piscines imposent le port du bonnet.

Mme PIERRE rappelle que l'ancienne mandature avait mené la même politique répressive sur les baignades nocturnes.

M. SUSINI poursuit sur ce sujet en précisant que les personnes ne se baignaient pas n'importe comment à l'époque, et rappelle notamment la mise en place d'un vigile. Il ajoute qu'il faut améliorer la fréquentation et que les conditions sont aujourd'hui réunies, avec la fermeture de la piscine de Meaux notamment.

M. GEIST convient du fait que le port des bonnets a découragé une partie des usagers mais qu'il fallait le faire. Il estime qu'il est nécessaire notamment d'espacer le remplacement des filtres dont le coût est élevé. Pour lui, il est difficile toutefois d'estimer dans quelle proportion ce facteur a joué dans la baisse de la fréquentation.

Il insiste sur l'importance d'établir de nouvelles bases pour améliorer l'accueil des usagers de la piscine : amélioration de l'hygiène avec le port du bonnet ou encore proposition d'activités nouvelles pour s'adapter aux nouvelles attentes de la société axées sur le bien-être, la détente et le loisir.

M. FLEISCHMAN termine sur ce sujet en précisant que la fréquentation s'est améliorée en janvier et février 2016 mais qu'il faut rester prudent sur ces chiffres et qu'une redéfinition des services des agents est en cours, avec notamment une amélioration de l'accueil et une réorientation des missions des maîtres-nageurs vers les besoins des administrés.

En ce qui concerne l'évolution à la baisse de certains postes de dépenses présentés dans le rapport, M. GEIST apporte des précisions, suite à un courriel de la commune de CHAMIGNY adressé à l'ensemble des maires avant le débat, concernant notamment le point particulier des dépenses de carburant. Il dit être désolé de revenir sur ce sujet mais tient à préciser les choses, l'ensemble des conseillers communautaires ayant été interpellés sur ce sujet par la commune de Chamigny. Il détaille les dépenses de carburants du directeur général des services d'alors qui se sont élevées à 9 048 € en 2013 et 3 015 € en 2014, étant considéré qu'il a été licencié le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Il donne ensuite les chiffres concernant la consommation de carburants de l'administration générale : 8 700 € en 2013, 6 922 € en 2014 et 4 400 € en 2015. Il termine sur ce sujet en précisant que les dépenses de carburant de l'administration générale, y compris le DGS en matière de carburant sont passées de 17 700 € en 2013 à 4 400 € en 2015, soit une baisse de 75%. Il indique que ces données sont communicables à qui le souhaite. Il reconnaît des erreurs d'imputation au tout début de ce mandat, soulignées par la commune de Chamigny, mais rappelle que l'équipe a été élue en avril 2014 et que ces erreurs ont été faites dans les mois qui ont suivi alors même qu'il n'y avait plus de directeur général des services et que la personne en charge de la comptabilité était placée en arrêt maladie. M. VIVET souligne le faible pourcentage d'erreurs d'imputation (4 ou 5) par rapport à la masse importante des mandats émis (2 833 mandats en 2014 et 2 235 en 2015). Il termine en soulignant que dans les dépenses imputées sur le compte « voyages et déplacements », il n'y a plus désormais de tickets de péage pour Deauville par exemple !

En ce qui concerne l'entretien du terrain de rugby situé à Saâcy-sur-Marne, M. SUSINI s'interroge sur la forte baisse des dépenses entre 2014 et 2015 et sur les dépenses prévues en 2016. M. VIVET précise que le précédent contrat d'entretien s'est terminé en 2014, qu'une nouvelle société n'est intervenue qu'en cours d'année 2015, ce qui explique une partie de la baisse sur ce poste. Il ajoute que 2016 devrait être en légère augmentation, mais se situer bien en-dessous du niveau de 2014. M. FLEISCHMAN précise que le contrat avec une nouvelle société a été défini selon les mêmes prestations qui étaient offertes par l'ancien contrat.

M. GEIST souligne ensuite la baisse importante des dépenses du centre social en 2015, ainsi que l'amélioration de ses recettes. Il souhaite poursuivre ce mouvement. Il ajoute que la directrice du développement de projets et la directrice administrative, financière et du pôle emploi/formation viendront lors d'un prochain conseil présenter les pôles et missions du centre social. Il en profite pour remercier les efforts importants de l'équipe du centre social en 2015, sa motivation et solidarité par rapport aux élus.

Il insiste ensuite sur le fait que la communauté de communes va continuer en 2016 de prioriser ses actions, mais aussi de développer ses partenariats institutionnels qui certes ont un coût (à l'image du GAL dans le domaine du tourisme, du PNR) mais qui devraient permettre de valoriser des actions au bénéfice du Pays fertois.

Mme PIERRE s'interroge sur les projets en matière de politique de la ville que la communauté de communes a déposé et trouve dommage de ne pas avoir été informée sur ce sujet. M. FLEISCHMAN annonce qu'il a reçu le délégué du préfet et que la communauté de communes vient en appui de la commune de La Ferté-sous-Jouarre sur des actions dans les domaines du soutien à la scolarité, à la parentalité, ou encore de l'emploi/formation par exemple, l'objectif étant de développer ces mêmes actions dans l'ensemble des communes du Pays fertois.

M. FLEISCHMAN identifie le centre social comme « le lieu de tous les possibles » et dit être obligé de faire des choix. Il tient à préciser que la baisse des recettes et dépenses ne sera pas possible longtemps au regard des services attendus.

M. GEIST précise les délais courts pour le dépôt des appels à projets. Il souhaite globaliser la démarche à l'ensemble des communes. Il reviendra vers les élus pour les informer tout au long du déploiement et de la concrétisation de ces actions.

M. FLEISCHMAN précise pouvoir étendre les dispositifs à l'ensemble des communes.

Mme PIERRE juge le contrat de ville signé avec l'Etat assez opaque et souligne qu'elle l'a obtenu par le biais de M. le sous-préfet de Meaux. Elle est étonnée que les autres communes puissent en « profiter » car ce contrat est normalement circonscrit à un territoire. Elle espère qu'il sera un levier pour redynamiser l'ensemble du territoire.

M. GEIST souligne l'intérêt de ce contrat qui apporte des financements pour la mise en œuvre d'actions sociales et réaffirme son souhait de faire bénéficier cette action au territoire du Pays fertois dans son ensemble.

Sur la question des bacs semi-enterrés qui vont être installés dans le square Montmirail à La Ferté-sous-Jouarre (investissement pour 2016 évoqué dans le rapport), Mme PIERRE se félicite de cette opération. Elle rappelle en avoir fait la demande auprès de la communauté de communes en 2013, demande qui avait alors été refusée alors que la commune était prête à payer le génie civil et était en négociation avec le bailleur social. Elle s'interroge sur le déploiement de bacs semi-enterrés dans le centre-ville de La Ferté-sous-Jouarre.

M. BEGNY souligne le coût élevé du ramassage de l'unique bac semi-enterré installé dans la commune de Sâacy. M. FOURMY explique que le coût est lié au fait que cet unique bac nécessite des moyens spécifiques. Il indique ne pas être en mesure de chiffrer **le coût du déploiement** de bacs semi-enterrés dans La Ferté-sous-Jouarre. Une réflexion est en cours sur le **déploiement** dans le centre-ville de la Ferté de ce type de bacs, pour étudier notamment l'effet volume et voir s'il permettrait de diminuer le coût global.

M. DURAND souligne que se pose aussi, sur la question des bacs semi-enterrés, la question de la capacité de la communauté de communes à investir et à acquérir ces installations.

Mme PIERRE aborde la modification de la périodicité de ramassage des encombrants dans la commune de La Ferté-sous-Jouarre (compétence intercommunale) alors même qu'aucun avenant au contrat n'a été soumis au conseil communautaire.

M. FOURMY répond qu'il s'agit pour le moment d'une expérimentation et qu'en conséquence le contrat n'a pas été modifié. Des discussions sont en cours avec la société VEOLIA sur un projet d'avenant. M. DURAND indique que l'expérimentation aura lieu au cours du deuxième trimestre 2016.

Est évoquée ensuite la question des transports et de la participation de la communauté de communes à la prise en charge des frais des cartes de transports des élèves. M. BEGNY rappelle le contexte et la situation du département de Seine-et-Marne qui, au vu de ses difficultés financières, a pris la décision de diminuer sa participation aux frais de transport assumés par les familles. M. BEGNY précise que le maintien de l'aide accordée par la communauté de communes sur la base du montant 2015 et pour l'ensemble des lycéens et des collégiens mènerait à une aide moyenne par enfant de 16 €.

En ce qui concerne la communauté de communes, il précise que la piste retenue actuellement est de concentrer l'aide accordée sur les lycéens pour lesquels le coût de transport est le plus élevé. Cela représenterait selon les estimations une aide d'environ 79 € par lycéen (montant qui variera selon le nombre de demandeurs, dans la mesure où, comme le précise M. VIVET, la commission finances et administration générale a décidé de reconduire l'enveloppe consacrée à cette action sur le même niveau qu'en 2015).

Mme PIERRE s'interroge sur les communes impactées par l'abandon de l'aide au transport scolaire sur les RPI.

M. VIVET lui répond que le département subventionnait initialement ces circuits spéciaux puis qu'en 2015, une participation aux frais de dossier de 12 € était demandée. En 2016, le coût sera de 100 € par enfant.

Sont ensuite soulevées les questions des élèves des RPI, des circuits spéciaux et du critère de résidence à moins de 3 kilomètres ou non de l'établissement scolaire. Les élus s'interrogent sur le mode de subventionnement actuel en fonction de ces différents paramètres.

M. ROMANOW précise que les 3 kilomètres s'appliquent aux collégiens et non aux primaires. M. ROMANOW suggère que l'abandon du subventionnement des circuits spéciaux pourrait pousser les parents à demander l'abandon des RPI et à inciter chaque commune à gérer son école. M. VIVET lui répond que le nombre d'élèves dans certaines communes est trop peu important pour permettre le fonctionnement de l'école sans se rattacher à un RPI.

Toujours sur le même sujet, M. PEZZETTA précise que le département de Seine-et-Marne a diminué sa participation mais ne l'a pas complètement abandonnée, contrairement à d'autres départements et qu'il garde une énorme charge : pour 100 € facturés par enfant, le vrai coût s'élève en réalité à 800 €. M. PEZZETTA précise que la Seine-et-Marne est le département d'Ile-de-France où cette charge de transport scolaire est la moins coûteuse pour les familles.

M. SUSINI aborde ensuite la question du stationnement à proximité de la gare de Changis-Saint-Jean. Il explique que les problèmes de stationnement deviennent très difficiles à gérer pour la commune. Il ajoute qu'il est en négociation depuis deux ans avec la SNCF pour l'acquisition d'un terrain, ainsi qu'avec le STIF qui demande que la commune soit propriétaire de ce terrain. Il a obtenu de la SNCF une possibilité de mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation temporaire facturée à hauteur de 2 € le m<sup>2</sup> par an. Il serait possible sur cet espace de 2 000 m<sup>2</sup> d'installer 150 places de stationnement, mais cela nécessite la réalisation préalable de travaux. Il sollicite en conséquence un fonds de concours auprès de la communauté de communes pour la concrétisation de ce parking.

M. BEGNY rappelle la situation de la commune de Saâcy-sur-Marne qui est confrontée à cette question du stationnement à proximité de sa gare. Il précise que les responsables de la SNCF qu'il a rencontrés ce jour avec M. PEZZETTA sont conscients du problème de stationnement à proximité des gares et annonce que la région Ile-de-France a lancé un programme de réalisation de 10 000 places de parking à proximité de gares franciliennes d'ici 2020. M. BEGNY précise à M. SUSINI que le STIF ne peut pas imposer à la commune de devenir propriétaire du terrain pour la réalisation du parking. Il lui déconseille de se lancer dans ce projet dans la mesure où la commune serait alors maître d'ouvrage et donc amenée à financer une part importante des travaux.

En ce qui concerne Saâcy, la réalisation d'un pôle gare représente un coût global de 9 M€, dont une charge de 200 000 € sur laquelle la commune de Saâcy va solliciter la communauté de communes du Pays fertois notamment. Pour lui, une des solutions pour la gare de Changis-Saint-Jean est de signer une convention d'utilisation des sols avec Réseau Ferré de France, facturée à un prix au m<sup>2</sup>, et en contrepartie de faire payer les usagers à hauteur de 15-20 € mensuels pour absorber le coût supporté par la commune.

Pour M. PEZZETTA, la communauté de communes doit prendre en main le sujet du stationnement aux abords des gares, dans la mesure où ce sujet concerne l'ensemble des habitants du territoire hormis ceux des communes concernées que sont Changis-sur-Marne, Saâcy-sur-Marne et La Ferté-sous-Jouarre. Il ajoute que ce problème nécessite un investissement conséquent et qu'il est nécessaire de travailler sur une solution globale.

M. DURAND précise qu'il ne faut pas oublier la question des gares routières.

Mme VEYSSET ajoute qu'en ce qui concerne les pôles gares, il n'est pas obligatoire que la commune soit propriétaire des terrains.

Pour M. SUSINI, quand la commune construit, le terrain doit lui appartenir mais il va vérifier ce point. Il rappelle que la gare est située dans le centre de son village et que les terrains disponibles sont donc limités. Il indique que la réalisation d'un parking permettrait, de plus, de faire intervenir un chantier école qui impliquerait le centre de formation situé sur son territoire. Il rappelle le fonds de concours qui avait été accordé par la communauté de communes pour la réalisation du parking de La Ferté-sous-Jouarre et souhaite trouver une solution concrète rapidement face à ce problème de stationnement dans sa commune.

Pour M. PEZZETTA, la communauté de communes doit participer aux travaux et aider financièrement la commune de Changis-sur-Marne. M. BEGNY précise que la commune de Saâcy-sur-Marne, dans la mesure où des habitants de l'Aisne et de la Marne viennent stationner dans sa commune, va se tourner vers des communautés de communes situées dans ce secteur pour une participation financière à la réalisation du Pôle gare.

M. VUILLAUME affirme que ce sujet est important pour la communauté de communes et pour ses usagers et qu'il s'agit d'un vrai projet. Il rappelle qu'il faut inciter les usagers à prendre les transports en commun, qu'il est nécessaire de prendre en compte ce sujet important et abandonner d'autres sujets qui coûtent cher. Il précise que le sujet du stationnement commence à se faire sentir aussi à Sammeron. Il ajoute qu'un tel sujet relèverait de la compétence intercommunale. D'autres élus ajoutent que celle-ci permettrait d'y englober tous les aspects du sujet (pôle gare, aires de covoiturage, gares routières, parkings, etc.).

Il confronte ce sujet à celui des équipements sportifs et s'interroge sur le coût de fonctionnement de certains équipements (terrain de rugby, dojo) par rapport au nombre d'utilisateurs. Il estime que la communauté de communes est piégée sur ces sujets.

M. BEGNY précise que le terrain de rugby appartient à la commune de Saâcy et qu'il a un projet qui nécessiterait d'en récupérer l'utilisation par la commune.

M. VIVET ajoute que la demande de M. SUSINI sera discutée en commission finances et administration générale. Pour lui, les équipements sportifs ont alors été réalisés par la communauté de communes qui était alors pensée comme une « banque d'investissements » et non selon des projets de mutualisation.

M. GEIST termine sur le sujet en soulignant que la problématique des transports doit en effet être pensée comme un projet global. Mme PIERRE attire l'attention sur le fait que la communauté de communes doit dans ce cas prendre la compétence. M. VIVET alerte sur le fait que la compétence devrait être alors précisément définie.

Pour Mme PIERRE, la communauté de communes, qui détient déjà la compétence « gare routière », doit aller vers une compétence plus globale sur les transports.

M. GEIST poursuit ensuite sur la question des investissements. Il précise qu'il n'est plus prévu de création d'équipements en 2016, hormis dans le domaine de l'assainissement, avec la station d'épuration de Sept-Sorts.

Il rappelle, par exemple, que le territoire manque cruellement d'un équipement pour les actions culturelles mais est conscient de l'incapacité financière actuelle de la communauté de mener de ce type de projet. Il revient sur les propos de M. VUILLAUME. Il rappelle la nécessité d'arrêter les dérives.

M. GEIST insiste sur la nécessité de bloquer pour le moment les investissements mais aussi d'en réduire les coûts de fonctionnement. L'urgence est à la re-création de marges de manoeuvre et donc de capacité d'autofinancement pour générer ensuite de nouveaux investissements. Il ajoute que le choix pourrait aussi

être de se séparer de services ou d'équipements ; auquel cas il faudrait s'interroger sur les services qui pourraient être supprimés, et surtout, il insiste sur le fait que de se séparer d'un équipement réalisé par une équipe d'élus en responsabilité, au-delà des effets négatifs induits pour les usagers desdits lieux, cela donnerait une mauvaise image de la gestion de la communauté de communes. En tout état de cause, l'impact de telles décisions doit être préalablement mesuré par rapport aux populations, aux services apportés à la population.

M. VUILLAUME réinsiste sur l'importance de s'emparer d'un sujet comme les transports, d'autant que le SCOT prévoit une hausse de la population, qui va travailler notamment vers Paris. Il ajoute qu'il est important que la communauté de communes porte de nouveau des projets et qu'il est difficile pour de nouveaux élus d'entendre qu'il faut mener une politique de restrictions pour éponger les erreurs du passé.

M. PEZZETTA pense que la nouvelle politique en matière de gestion des équipements sportifs peut commencer par une mutualisation des clubs et étudier l'utilité des équipements. Des ventes pourraient permettre de réaliser de nouveaux investissements mais ne doit en aucun cas servir à combler des frais de fonctionnement.

Mme PIERRE rappelle que le contrat de territoire prévoyait sous l'ancienne mandature, la réalisation d'équipements que les élus ont, à l'époque, voté la plupart des projets à l'unanimité. Elle rappelle aussi la question de la zone des Effeneaux qui tarde à se réaliser du fait des recours et s'interroge sur les possibilités d'utilisation du terrain de rugby prévues par le plan local d'urbanisme de Saâcy. M. BEGNY lui répond que le PLU est en cours de révision.

Mme de CARVAHLO s'absente à 21h30 et revient ensuite au cours du débat.

M. GEIST précise que le fait de laisser une situation financière assainie et de parvenir à rétablir une capacité d'autofinancement à la fin de son mandat, permettant ainsi de nouveau de se tourner vers l'avenir, constituerait pour lui déjà une grande satisfaction au vu de la situation actuelle de la communauté de communes. Comme M. VUILLAUME, il regrette qu'il faille tenir compte de ce passé financier, mais qu'un avenir réaliste ne peut pas se construire autrement.

Il aborde ensuite la question des impayés de 2012 (logiciel CEGID, appel de fonds du SMITOM, FNGIR) qui vont peser sur le budget 2016.

En ce qui concerne l'appel de fonds du SMITOM non honoré en 2012, il réfute les arguments indiqués dans le courriel de la commune de Chamigny qui fait reposer la faute sur le cabinet d'audit mandaté par la communauté de communes en 2014 et sur le SMITOM. Pour lui, la recherche de boucs émissaires est inacceptable, dans la mesure où la dette (147 000 €) était connue à l'époque par l'équipe en responsabilité.

M. GEIST aborde ensuite l'excédent dégagé en 2015, ainsi que l'évolution des dépenses et recettes réelles, et aborde l'évolution des charges de personnel. Mme PIERRE s'interroge sur les contrats aidés et souhaite savoir dans quels services ils travaillent. Il lui est précisé qu'il s'agit essentiellement d'un agent au centre social et au service culture, ainsi qu'essentiellement les salariés des chantiers d'insertion pour lesquels le taux de reconversion est d'environ 50%.

Mme PIERRE s'interroge sur les mises à disposition de personnels prévues. M. GEIST lui répond qu'il s'agit du personnel des services techniques actuellement. Pour Changis-sur-Marne, par exemple, il s'agit d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il ajoute que cette pratique est maintenant encadrée par des conventions bipartites permettant de facturer les communes, tout en leur apportant une plus value qualitative moins onéreuse que par des cabinets privés.



L'évolution des taxes locales est ensuite abordée par M. GEIST. Comme l'indique le rapport, la position unanime du bureau et l'avis de la commission finances et administration générale sont de maintenir les taux de ces taxes à leur niveau de 2015. M. GEIST précise que la lourdeur de la pression fiscale est déjà importante pour les citoyens et l'objectif est de ne pas l'alourdir davantage.

M. FOURMY présente les résultats 2015 en matière de gestion des ordures ménagères. Il développe ensuite la question de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Il reprecise que le différentiel entre les recettes et les dépenses dans le domaine des ordures ménagères a été de 286 071 € en 2015 et que la communauté de communes n'a pas les moyens d'absorber dans ses frais de fonctionnement généraux, ce déficit récurrent d'année en année.

Il aborde la proposition concernant la TEOM, soit une hausse de 5,25% répartie sur l'ensemble des communes, de façon à combler le déficit lié à la gestion de ce service et à permettre la réalisation d'investissements. Il insiste sur la nécessité de facturer ce service via la TEOM à son coût réel, et d'équilibrer ainsi pour la première fois les dépenses et les recettes de ce service.

M. RICHARD réaffirme que pour la commune de **Bassevelle** un taux de TEOM élevé s'applique. Pour lui, le fossé se creuse d'années en années. Il souhaite **une révision** du zonage et pense que le service de gestion des ordures ménagères est trop coûteux.

M. FOURMY revient sur l'importance du tri dans la facturation du traitement par le SMITOM effectuée en proportion de la population et en tonnes d'ordures ménagères. Il explique que si le tri est amélioré, les tonnages facturés diminueront.

Il revient ensuite sur la mise en place de la redevance spéciale sur les déchets non ménagers. Il indique les points positifs de cette redevance qui incite au tri sélectif et réduit ainsi les tonnages facturés par le SMITOM. Il précise que de ce fait, le montant attendu en termes de recettes liées à la redevance spéciale est moindre que prévue initialement du fait de ce tri amélioré.

M. FOURMY aborde le problème des 708 550 € à combler pour le SMITOM du fait du redécoupage des intercommunalités, imposé par l'Etat dans le cadre de son schéma de coopération intercommunale. Il précise que la communauté de communes ne peut pas sortir du SMITOM car elle est obligatoirement affiliée à un syndicat de traitement. M. PEZZETTA note l'importance d'alerter l'Etat sur ce problème. M. RICHARD lance l'idée d'une pétition.

M. DURAND rappelle que la collecte et le traitement des ordures ménagères sont des services rendus à la population. Or, pour lui, il est important de pouvoir investir dans ce domaine où certaines opérations (à l'exemple des bacs semi-enterrés) pourraient être source d'économies. Pour lui, la communauté de communes devrait sur ce sujet être uniquement une « boîte à lettres ».

M. RICHARD revient sur le problème du zonage des taux. M. FOURMY lui rappelle que cette question sera revue dans le cadre du nouvel appel d'offres. M. RICHARD met en avant l'importance d'avoir une mise en concurrence des entreprises. Un cahier des charges va être rédigé de façon à bien cadrer les choses, mais les économies faites ne devraient cependant pas être considérables. Il précise que l'objectif est de contenir le niveau de la TEOM.

Mme VEYSSET soutient la proposition de M. PEZZETTA de rédiger un courrier à l'attention de l'Etat sur la question du SMITOM. Elle sollicite la communication d'un tableau avec l'ensemble des clés de répartition actuelles (par communes, par zones), de façon à avoir une vision claire de ce qui existe et de ce qui va être

proposé. M. FOURMY précise qu'un document a été présenté à la commission environnement et que des éléments seront alors communiqués aux conseillers communautaires.

M. GEIST propose de rédiger une motion qui sera présentée au prochain conseil communautaire et qui va être adressée par mail à chaque commune.

M. SUSINI aborde ensuite la question des sacs de déchets verts qu'il juge coûteux. Il compare le coût d'achat des sacs (77 000 €) au coût des bacs prévus au budget (55 000€) comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire.

M. GEIST revient sur les charges de fonctionnement. Il précise qu'il est prévu de poursuivre en 2016 la réduction des charges à caractère général et de contenir les charges de personnel.

En ce qui concerne les autres charges de gestion courante, qui intègre notamment la participation versée au SMITOM, M. BOISNIER revient sur la question de l'impayé de 2012 et insiste sur l'importance de rencontrer rapidement le trésorier payeur de Dammartin-en-Goële pour régler la question du paiement pour lequel un échelonnement en 3 périodes sera sollicité.

Mme PIERRE s'interroge sur les subventions reçues pour la construction du cinéma. M. VIVET lui précise que la subvention reçue du département de Seine-et-Marne a été déjà remboursée et que la subvention de l'Etat (DETR) devra l'être cette année et a été inscrite dans les dépenses d'investissement en « restes à réaliser ».

M. GEIST détaille ensuite l'évolution de la capacité d'autofinancement de la communauté de communes et précise que sur les budgets précédents, du fait de certains impayés, la capacité d'autofinancement a été surestimée par rapport à la réalité, notamment pour l'année 2012 où un appel de fonds du SMITOM d'environ 150 000 € n'a pas été honoré comme il a été vu précédemment.

M. GEIST précise que la CAF dégagée par la communauté de communes est trop faible actuellement pour mener des projets et qu'elle devrait logiquement atteindre plus de 1 M€, au regard des marges dégagées par des communautés de communes de même strate.

Sur la question de l'enveloppe des subventions prévue au budget 2016, en hausse par rapport à 2015, M. VIVET précise que la hausse est liée à la subvention prévue pour l'Office de tourisme intercommunal. Il ajoute que parallèlement, les reversements des attributions de compensation à Jouarre et à La Ferté-sous-Jouarre seront moindres du fait du transfert par ces deux communes de la compétence liée au tourisme.

Mme PIERRE s'interroge sur la taxe de séjour, qui n'est pas perçue par la communauté de communes pour le moment. Il lui est précisé que la mise en place au niveau intercommunal est bien prévue mais retardée par les nouvelles dispositions de la loi de finances votée le 29 décembre dernier qui prévoit que désormais, la taxe de séjour doit être votée avant le 20 octobre de l'année pour un début d'application l'année suivante alors que jusqu'à présent, elle pouvait être instaurée à n'importe quel moment de l'année. Mme PIERRE rappelle qu'il s'agit d'un sujet évoqué depuis juillet 2015. Elle estime injuste que la commune de La Ferté-sous-Jouarre continue à percevoir cette taxe.

M. GEIST aborde ensuite la question des investissements.

Mme PIERRE souhaite savoir à quoi correspond l'étude de 45 000 € prévue pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Sept-Sorts alors que cette zone appartient à la commune et que la communauté de communes est compétente pour les ZAC de plus de 2 hectares à créer et non existantes. M. GEIST lui répond

que la compétence relative aux ZAC sera transférée automatiquement aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ce, quelle que soit la taille de la zone.

M. PEZZETTA précise par ailleurs que l'étude a pour objectif d'engager une réflexion sur une extension de la ZAC, réflexion d'autant plus importante que le projet des Effneaux prend du retard du fait des recours qui pénalisent l'emploi de « façon assassine ». Pour lui, il est donc nécessaire de trouver rapidement d'autres solutions de développement économique. Il rappelle le problème des PME et PMI qui ne parviennent pas à se développer sur le Pays fertois du fait du manque de foncier. Il poursuit en indiquant la nécessité de trouver un juste équilibre entre les zones commerciales, le commerce de centre-ville et cette nouvelle ZAC.

M. RICHARD s'interroge sur le devenir du LECLERC. M. PEZZETTA indique qu'il a changé de propriétaire plusieurs fois et qu'il est nécessaire d'étudier la faisabilité technique et juridique et de trouver un accord avec le propriétaire. M. RICHARD souligne la difficulté que peut engendrer le fait que les terrains de Sept-Sorts appartiennent à un particulier.

M. PEZZETTA souligne que les élus ne peuvent laisser un propriétaire bloquer le développement du territoire et il indique notamment que la mise en œuvre d'une ZAC permettrait aux élus de définir un règlement.

M. GEIST termine sur les investissements en précisant que les services font actuellement le point sur le FCTVA et les recettes récupérables des années antérieures.

M. FOURMY présente ensuite les orientations concernant les budgets assainissement, service assainissement non collectif (SPANC) et eau.

Suite à une question de M. RICHARD concernant l'absence de suivi des mises aux normes des habitations.

M. FOURMY insiste sur le fait que l'embauche d'un technicien est actuellement envisagée pour assurer ce suivi des contrôles obligatoires, permettant de réduire le coût de la prestation pour les usagers, par rapport à la mise à contribution d'un prestataire privé.

Un point sur l'endettement de la communauté de communes est ensuite réalisé par M. GEIST.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,
- **Vu** la commission des finances en date du 8 mars 2016,
- **Vu** le rapport joint,
- **Considérant** qu'au terme du texte susvisé un débat du conseil communautaire sur les orientations générales du budget a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITÉ**

- **décide** de prendre acte du débat d'orientation budgétaire de l'année 2016.
- **dit que** le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

**S. AST-EAU 1 - CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT :**

M. FOURMY présente ce point et indique tout d'abord qu'il ne s'agit pas du début d'une procédure « loi Sapin » mais uniquement de se prononcer sur le principe du choix du mode de gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement. M. ROMANOW s'interroge sur la loi « Sapin ». M. FOURMY lui précise qu'il s'agit d'une procédure spécifique aux délégations de service public, pour laquelle une commission spécifique est désignée.

M. RICHARD ajoute que cette procédure renforce les contrôles tout au long du déroulement de la procédure.

M. GEIST précise que ce choix est l'aboutissement de très nombreuses réunions. Il reprecise le contenu de l'étude et notamment les critères de choix du mode de gestion.

M. FOURMY indique que le bureau d'études a modifié le document par rapport au document initial présenté aux élus qui comportait des coquilles relevées par l'association ARDUE.

M. RICHARD précise qu'il ne prend pas part au vote car la commune de BASSEVELLE est adhérente au SNE.

M. VIVET met l'accent sur la problématique de la gestion du risque selon le mode de gestion retenu.

M. FOURMY précise que les risques techniques et juridiques ont été pris en compte dans les critères de choix. Il précise que l'application des critères fait ressortir la DSP comme mode de gestion préférable. Il insiste sur un point important : la taille de la collectivité insuffisante qui complique la gestion de ces services. Il ajoute que même avec un regroupement du Pays fertois et de l'Ourcq, la taille de la collectivité serait encore insuffisante. La gestion des situations de crises implique en effet le recours à des compétences particulières.

Mme PIERRE rappelle que la présentation du bureau d'études faisait ressortir deux modes de gestion préférables aux autres : régie avec marché ou DSP. Pour elle, il faudra être vigilant dans la rédaction du cahier des charges et voir la possibilité d'appliquer différents tarifs sur le territoire.

M. FOURMY indique que plusieurs tranches conditionnelles sont prévues pour la suite de l'étude et notamment sur la rédaction du cahier des charges. Différents outils de contrôle de la DSP seront prévus, notamment sur la partie financière de la DSP.

Il ajoute que la tarification sera une décision politique et qu'en ce qui concerne la tarification progressive, des effets contraires à ceux attendus peuvent être malheureusement obtenus, notamment sur les résidences sociales.

Mme PIERRE souhaite savoir si le comité de pilotage, qui intègre d'autres personnes que des membres de la communauté de communes, sera, pour la suite du travail, associé à la commission environnement pour travailler sur le cahier des charges.

M. FOURMY lui répond que le comité sera associé parallèlement au travail de la commission « SAPIN ».

M. BOISNIER indique que l'on ne peut pas sous-estimer le coût des nouveaux équipements, personnels, techniques et logistiques, dans le cadre du choix du mode de gestion, jugeant, tel que l'énonce l'étude, que ce coût serait très élevé dans le cadre d'un passage en régie.

M. DURAND insiste sur l'importance de la question de la gestion des crises qui nécessitent des matériels et moyens humains importants dont nous ne disposons du fait de la taille de la communauté de communes.

M. GEIST salue de nouveau la qualité du travail du comité de pilotage et remercie notamment l'ARDUE pour sa contribution précieuse.

Le conseil communautaire passe au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** que la communauté de communes du Pays fertois a engagé une réflexion sur le choix du mode de gestion pour ses services d'eau potable et d'assainissement,
- **Considérant** que cette démarche s'est déroulée sur une période de plus d'un an, qu'elle a débuté par un audit des contrats de délégation de service public et s'est poursuivie par un travail du groupe de travail sur la comparaison des modes de gestion,
- **Considérant** que la conclusion de cette démarche a été présentée au conseil communautaire le 17 février 2016 et a donné lieu à une séance de travail le 9 mars 2016,
- **Considérant** qu'il est loisible à tout moment et sans conséquences de quelque nature que ce soit pour la communauté de communes du Pays fertois de revenir sur ce choix,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ :**

**(M. RICHARD, M. LEROY, M. BEGNY et MME VEYSSET ne participent pas au vote, leurs communes étant adhérentes du SNE) :**

- **décide** d'adopter le principe du recours à la délégation de service public pour les services publics d'eau potable et d'assainissement.
- **dit que** le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

## **SERVICES GENERAUX**

### **SG 1 - SDESM : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT DE GAZ :**

M. FOURMY présente ce point. Il explique que le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) propose de mutualiser l'achat de gaz pour obtenir les meilleurs prix et optimiser les coûts de procédure et de mise en concurrence. Cette procédure concerne les points de comptage dont la consommation annuelle de référence est supérieure à 30 mégawatts heures.

La communauté de communes du Pays fertois étant concernée par 6 points de comptage (gymnase des Picherettes, gymnase de la Rochefoucauld, dojo de Saâcy-sur-Marne, tennis de Changis-sur-Marne, piscine, et siège CCPF) a la possibilité d'adhérer au groupement de commandes proposé par le SDESM.

Chaque membre du groupement participera aux frais de fonctionnement engagés par le coordonnateur (SDESM). Pour le Pays fertois, ce montant sera environ de 1 100 euros annuel qui sera largement compensé par les économies réalisées sur les factures de gaz.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code des marchés publics et notamment l'article 8,
- **Vu** la délibération n° 2014-84 du 7 mai 2014 du Comité Syndical du SDESM,
- **Considérant** que la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'énergie) du 7 décembre 2010, et la loi de consommation du 17 mars 2014, prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz,
- **Considérant** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour l'achat de gaz en Seine-et-Marne,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- **Après** avoir pris connaissance du projet,

#### A L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le programme et les modalités financières,
- **Accepte** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes de gaz annexé à la présente délibération,
- **Autorise** l'adhésion de la communauté de communes du Pays ferrois au groupement d'achat de gaz,
- **Autorise** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
- **dit que** le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEIST lève la séance à 23h15.

Affichage du compte-rendu  
Le 24 MARS 2016.  
Le Président,  
Gérard GEIST

Le Président,  
Gérard GEIST





# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Pour rappel, l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communautés de communes comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il est important de souligner par ailleurs que la **loi NOTRe du 7 août 2015** a modifié les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au DOB et à son contenu : le président de l'exécutif doit désormais présenter à son organe délibérant un **rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

De plus, ce rapport doit comporter :

- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Avant d'entrer dans le détail des orientations de la communauté de communes en matière budgétaire, il est important de définir l'environnement général qui va peser sur le budget en 2016.

## L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL NATIONAL

### Préambule sur le contexte économique dans lequel s'inscrit le budget 2016

La réalisation du budget de la communauté de communes doit tenir compte du contexte économique et social général, caractérisé par une croissance française faible, un taux de chômage toujours très élevé, un déficit français (3,3% du PIB en 2016 selon les prévisions) et une pression fiscale (44,5% du PIB en 2016) qui peinent à se résorber.

**Des mesures gouvernementales vont impacter directement les comptes de la communauté de communes :**

(1) **Réforme de la DGF et hausse de la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics :**

La DGF enregistre une baisse globale de 11 Md€ sur la période 2015-2017 et de 3,67 Md€ sur la seule année 2016, baisse qui se cumule avec celle des années 2014 et 2015. Il est à noter par ailleurs qu'une réforme de la DGF est attendue pour 2017.

- (2) **Poursuite de la montée en puissance de la péréquation, notamment du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :**  
Le fonds passera de 780 M€ à 1 milliard d'euros en 2016, soit une hausse de 220 M€, ce qui devrait engendrer pour la communauté de communes une recette plus importante au titre de ce fonds.
- (3) **Soutien à l'investissement local renforcé :** dotation d'1 milliard d'euros contre une dotation de 423 M€ en 2015, destinée à financer des dépenses d'investissement en matière de rénovation thermique, transition énergétique, de mises aux normes des équipements publics.
- (4) **Evolution du FCTVA :** le taux de FCTVA est maintenu à 16,404% en 2016. Toutefois, l'article 11 de la loi de finances 2016 élargit le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec l'objectif de favoriser l'entretien et la réhabilitation des bâtiments publics. Par ailleurs, un amendement a élargi cette disposition aux dépenses d'entretien de voirie.
- (5) **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :** elle est fixée à 1% pour 2016 contre 0,9% en 2015 et 2014.
- (6) **En matière de gestion des ressources humaines,** sont à noter : une hausse de certains taux de cotisations (caisses de retraite notamment), une baisse de la cotisation versée au CNFPT (de 1% à 0,8%) et les mesures gouvernementales à venir en matière statutaire et indiciaire.

Les mesures nationales de redressement des finances publiques prises au niveau national vont avoir des répercussions importantes sur les comptes des collectivités et les tensions sur les budgets seront, comme en 2015, importantes. **La maîtrise des dépenses reste donc une nécessité ainsi que la recherche de ressources nouvelles.**

Il est enfin important de noter des conditions d'emprunts favorables avec des taux demeurant bas en ce début d'année 2016, ce qui est pour la communauté de communes positif puisqu'elle va être amenée à financer de lourds projets en matière d'assainissement, projets qui vont impliquer le recours à des emprunts.

## **LES FAITS MARQUANTS AYANT IMPACTÉ LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2015**

### **- la prise des compétences tourisme et aménagement numérique :**

Les prises de compétence en matière de tourisme et de numériques se sont traduites en 2015 par :

- l'intervention de la CLECT qui a déterminé les montants des charges transférées par les communes de Jouarre (15 000 € sur 2015) et de La Ferté-sous-Jouarre (11 000 €) et a abouti à une révision des attributions de compensation de ces deux seules communes ;
- l'engagement de dépenses par la communauté de communes sur l'exercice 2015 au titre de ces nouvelles compétences : subvention et dépenses directes en matière de tourisme et mise en place d'un AP/CP sur 3 ans pour le numérique (montant total : 532 776,50 €), ainsi que paiement d'une cotisation désormais annuelle au syndicat (12 740 € en 2015, 26 768 € en 2016).



En matière de tourisme, les dépenses prises en charge se sont élevées à 23 200 € et des remboursements de charges ayant été assumées par les communes après le transfert sont en cours d'évaluation.

### **- l'intégration de l'épicerie sociale et du Point d'Accès au Droit (PAD) :**

**L'épicerie sociale** : son intégration au sein des services de la CCPF s'est traduite par de nouvelles dépenses, en matière d'achats de produits alimentaires et de première nécessité (9 711 €) mais aussi en matière de personnel (9 338 €) avec l'augmentation des heures d'une personne du centre social, soit un total de 19 049 €. Les recettes se sont quant à elles élevées à 1 648 € (participation des usagers) et 18 692 € de recettes exceptionnelles (reliquat de l'association Coup de Pouce). Pour mémoire, 17 à 20 familles en moyenne en bénéficient.

**Point d'accès au droit** : réorganisation des locaux (1 500 € de travaux réalisés) et heures pour le personnel qui assure l'accueil (valorisées à 10 579 € sur 2015).

### **- l'instruction des actes d'urbanisme par la communauté de communes :**

La communauté de communes assure désormais l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de 16 communes pour un coût de 200 € le dossier instruit, ce qui lui procure une nouvelle source de recettes, l'instruction ayant jusqu'en juillet 2015 été assumée de manière gratuite. Cette gratuité ne pouvait, au regard des difficultés financières de la communauté de communes, être maintenue.

### **- la création de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures :**

La redevance spéciale d'enlèvement des ordures, ciblée sur les entreprises et les commerces, a été créée par délibération du conseil communautaire en date du 10 juin 2015. Sa mise en place s'est déroulée sur 2015, année sur laquelle n'a donc pas engendré de recettes significatives. 2016 sera donc la première année complète de perception de cette nouvelle recette.

### **- le lancement de l'opération dite des « Picherettes » à La Ferté-sous-Jouarre :**

Le lancement de l'opération des Picherettes s'est traduit en 2015 par des recettes exceptionnelles de 98 000 € liées au remboursement par l'opérateur privé « Le Clos de la Fontaine » d'une partie des travaux de voirie qui avaient été réalisés par la communauté de communes. La vente des terrains devrait intervenir en 2016, pour un montant de 193 838 €.

### **- les mauvaises performances de la piscine :**

Le fonctionnement de la piscine, par sa spécificité propre, dégage annuellement un déficit. Celui-ci s'est trouvé accru cette année pour deux raisons principales :

- le changement de système de chloration qui assure une sécurité totale pour les usagers et les agents chargés de ce poste de travail, pour un montant de 61 571 € ;
- la baisse de fréquentation des entrées payantes (notamment durant l'été 2015) de plus de 30 000 €. Il est important de noter l'accroissement de la fréquentation des scolaires (+30 % par rapport à 2014).

## - une réduction notable des dépenses :

- baisse de 2,5% des charges de personnel ;
- exemples de dépenses ayant enregistré une diminution conséquente sur 2015 :

Dépenses	2014	2015	Variation 2015/2014
Carburant	21 714 €	10 189 €	-53%
Produits de traitement piscine	14 222 €	10 464 €	-26%
Fournitures d'entretien	12 410 €	8 743 €	-30%
Fournitures administratives	12 519 €	8 511 €	-32%
Locations mobilières	42 003 €	34 802 €	-17%
Terrains (entretien du terrain de rugby)	25 589 €	8 061 €	-68%
Bâtiments	40 055 €	22 141 €	-45%
Versements à des organismes de formation	27 529 €	8 180 €	-70%
Voyages et déplacements	26 222 €	7 194 €	-73%
Frais de télécommunications	25 957 €	21 833 €	-16%

- centre social : le différentiel entre les dépenses et les recettes assumé par la communauté de communes pour le fonctionnement du centre social s'est réduit en 2015 : 181 728,8 € contre 319 188 € grâce à plusieurs facteurs : une diminution des charges de personnel de près de 40 000 €, une baisse de 15 000 € des dépenses de fonctionnement et une amélioration des produits (prestations des contrats verts, hausse des montants de subventions reçus).

## L'ORIENTATION GENERALE DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2016

### L'orientation générale du budget 2016

- **poursuivre la stabilisation des finances** de la communauté de communes et **rétablir une capacité d'autofinancement** tout en maîtrisant la pression fiscale ;
- **prioriser les actions** de la communauté de communes, dans le cadre d'une redéfinition claire de chacun des services et compétences ;
- **maîtriser les charges de fonctionnement et d'investissement** ;
- se baser sur des **prévisions de recettes prudentes** et prendre en compte la baisse des dotations de l'Etat qui limite les marges de manœuvre ;
- **intensifier les partenariats institutionnels** pour la mise en œuvre de projets et l'obtention de subventions (contrat de ville de La Ferté-sous-Jouarre, contrat enfance jeunesse qui concerne aussi des communes du territoire, GAL, PACTE, syndicat Seine-et-Marne numérique, association « office de tourisme du Pays fertois », financement du RIAM par la CAF notamment).

Comme en 2015, les moyens de la communauté de communes vont en conséquence être recentrés sur les actions les plus bénéfiques à la population du territoire. Par ailleurs, de nouvelles pistes sont actuellement recherchées de façon, d'une part, à contenir les dépenses de fonctionnement et, d'autre part, à optimiser l'utilisation des équipements.

## Les principales actions qui auront un impact sur le budget 2016

Aux actions susnommées ayant impacté l'année 2015 et qui se retrouveront en 2016, il convient d'ajouter :

### (1) Au titre des services généraux

- Le versement de la deuxième tranche de la **subvention d'équipement** au **syndicat Seine-et-Marne Numérique** va constituer une dépense importante en matière d'investissement sur le budget des services généraux (175 816 €), étant considéré que la 1ère tranche est inscrite en reste à réaliser de 2015, soit une somme globale de 351 632 € à payer sur 2016.
- **Le versement de la cotisation de la CCPF au GAL** (Groupement d'action local « terres de Brie ») soit 7 000 €.
- **Le versement de la cotisation au syndicat de préfiguration du PNR** (soit 1 500 €).
- **La réorganisation des actions du centre social** sur 4 pôles bien identifiés, avec l'objectif de maîtriser les dépenses, de recentrer ses actions vers les communes, d'accompagner le contrat « politique de la ville » cosigné avec la ville de La Ferté-sous-Jouarre et enfin, renforcer le pôle emploi/formation ;
- La poursuite de la rationalisation de l'utilisation **des équipements sportifs et de la maîtrise des dépenses liées à leur fonctionnement** (créneaux d'ouverture, plannings des personnels, passage en régie de certaines activités, entretien, etc.), ainsi que l'amélioration des services proposés à **la piscine** ;
- L'intensification des investissements dans le domaine de la **gestion des ordures ménagères** : bacs semi-enterrés au square Montmirail, bornes à verre, acquisition de bacs notamment pour la mise en œuvre de la redevance spéciale auprès des entreprises ;
- **Communication** : refonte totale des sites internet, amélioration de la communication externe de la communauté de communes ;
- **Culture** : mise en œuvre d'actions culturelles et socio-culturelles non coûteuses, maintien du soutien à Ferté Jazz ;
- **Transports** : impact pour la CCPF du retrait du département quant à la prise en charge des cartes ; l'hypothèse retenue étant de reconduire l'enveloppe 2015 (21 370 €) et de répartir uniquement sur les lycéens, et de supprimer l'enveloppe de 4 500 € dédiée aux élèves non subventionnés des RPI (avis de la commission finances et administration générale du 8 mars) ;

- La vente des terrains des Picherettes, pour un montant de 193 838 €. Le solde du remboursement de la voirie (44 028,11 €) devrait intervenir plus tard (délai de 3 ans au maximum) ;
- La mise en œuvre du partenariat avec l'association office de tourisme du Pays fertois pour le développement d'activités touristiques.

## (2) Au titre des investissements dans le domaine de l'assainissement (plus de 20 M€)

- Les travaux dans le domaine de l'assainissement constitueront en 2016 la part essentielle des investissements de la communauté de communes en termes de travaux et de coût (station d'épuration de Sept-Sorts, Bussières, mise en séparatif de Jouarre) ;
- Le Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) sera individualisé à compter de 2016 dans un budget annexe afin de faciliter la lisibilité de ce secteur d'activité.

## DES IMPAYÉS DATANT DE 2012 VONT PESER SUR LE BUDGET 2016

Après des années 2014 et 2015 difficiles car elles ont été celles de l'apurement des comptes (recettes et dépenses à réaliser et en suspens depuis parfois plusieurs années), le budget des services généraux 2016, contrairement à nos espoirs, va être encore impacté de manière importante par deux faits relevant de la gestion de la précédente mandature et tout récemment découverts :

- Un contentieux avec la société CEGID, fournisseur d'un logiciel financier qui a été acquis en 2012, utilisé quelques mois et jamais payé : ceci va se traduire par une dépense d'environ 20 000 € qui va permettre de solder définitivement et à l'amiable ce contentieux ;
- Un appel de fonds du SMITOM en date de décembre 2012 n'a pas été payé (147 903,66 €). La « découverte » de cette dette est toute récente (rappel du SMITOM reçu le 25/02/2016) et son important montant, qui devra être honoré sur l'exercice 2016, limitera considérablement les marges de manœuvre sur les services généraux. Une demande de paiement échelonnée sur 3 ans a été faite auprès du SMITOM.

S'y ajoute une probable régularisation des reversements sur FNGIR qui auraient dû être faits en 2013 : en effet, dans le grand livre de cet exercice n'apparaissent que 10 mois de reversements. 2 mois ont donc à l'époque été oubliés, soit une somme de 22 268 € (problème déjà évoqué dans le débat d'orientation budgétaire de 2015).

## LE BUDGET « SERVICES GENERAUX »

### BILAN DE L'EXECUTION 2015

#### EXERCICE 2015 – SERVICES GENERAUX

##### Fonctionnement

€	Recettes	Dépenses	Solde
Exécution 2015	11 356 386,64	10 867 558,38	+488 828,26
Report 2014	36 225,03		+36 225,03
Disponible pour l'affectation du résultat			<b>+525 053,29</b>

##### Investissement

	Recettes	Dépenses	Solde
Exécution 2015	1 927 867,53	1 044 373,77	+883 493,76
Report 2014		1 166 541,77	-1 166 541,77
<b>Total report investissement (001)</b>			<b>-283 048,01</b>
Restes à réaliser 2015	481 667,02	551 342,16	-69 675,14
<b>Déficit d'investissement à couvrir (1068) – affectation du résultat</b>			<b>-352 723,15</b>

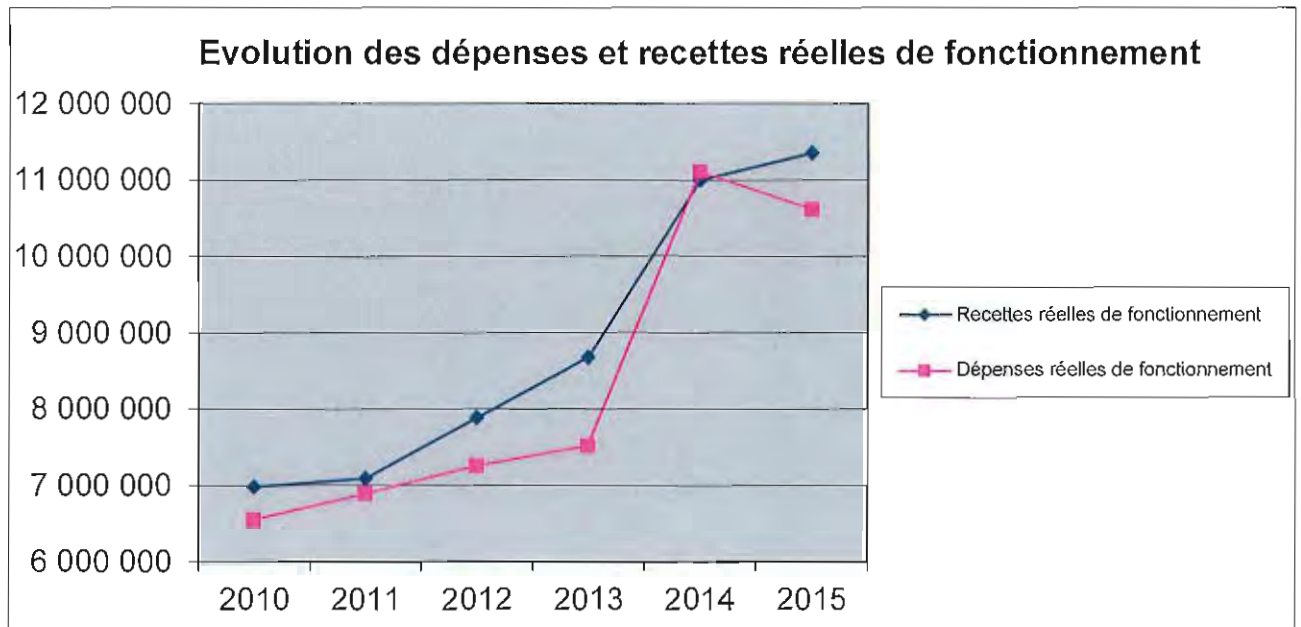
Après affectation du résultat à hauteur de 352 723,15€ pour couvrir les besoins de la section d'investissement, un excédent de fonctionnement de **172 330,14 €** sera donc reporté sur l'exercice 2016 (contre 36 225 € sur l'exercice 2015).

#### Evolution des dépenses et des recettes réelles\* de fonctionnement du budget « services généraux » :

€	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
Recettes réelles de fonctionnement	6 982 869	7 089 548	7 886 298	8 678 158	10 994 197	11 355 796
Dépenses réelles de fonctionnement	6 561 929	6 899 416	7 262 530	7 522 335	11 110 841	10 623 630

Source : comptes administratifs

\*Dépenses et recettes réelles : opérations qui donnent lieu à décaissements et encaissements effectifs au cours de l'année



Après une année 2014 marquée par un déficit d'exécution de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) dû à plusieurs facteurs (rattachement de dépenses, pertes de recettes importantes, intégration du centre social, coût des ordures ménagères), l'année 2015 se solde par un excédent de 732 166 €.

Cet excédent plus élevé que prévu s'explique par :

(1) Une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général sont retombées sous le niveau de 2013, pour s'établir à un peu plus de 2,9 M€.
- Les charges de personnel, qui seront détaillées plus loin, ont ainsi été maîtrisées et ont diminué de 2,5%, malgré la nécessité d'opérer des rattrapages sur salaires liés à des erreurs de calculs sur les années antérieures, pour un montant de 18 160 € brut.

(2) Des recettes plus importantes que prévu :

- compensation pour pertes de bases de CET et CFE à hauteur de 150 168 € qui n'était pas prévue,
- recettes liées à l'opération des Picherettes pour 97 998,50 € ;
- encaissement de deux années de redevances au titre des réémetteurs du fait d'un rattrapage de recettes de 2014 (58 596 € sur 2015, d'où un supplément de près de 30 000 € par rapport au montant normal),
- versement du reliquat de l'association Coup de Pouce suite à l'intégration de l'épicerie sociale (18 692 €).

Au total, ces recettes s'élèvent à près de 300 000 €.

## 1. La section de fonctionnement :

### 1.1. L'évolution des ressources

Montants en €	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévu BP 2016
Atténuations de charges	20 265	63 270	7 670	159 894	162 295	170 000
Produits des services, du domaine et ventes	222 055	278 985	323 164	345 298	661 030	870 000
Impôts et taxes	5 388 355	5 647 782	6 117 698	7 655 073	7 857 710	8 180 000
Dotations, subventions et participations	1 422 842	1 844 147	1 780 665	2 664 414	2 396 127	1 910 000
Autres produits de gestion courante	22 046	51 757	48 960	138 447	151 819	130 000
<b>Total des produits de gestion courante</b>	<b>7 075 564</b>	<b>7 885 941</b>	<b>8 278 158</b>	<b>10 963 126</b>	<b>11 228 981</b>	<b>11 260 000</b>
Produits financiers	15	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	13 970	357	400 000	31 071	126 815	0
<b>Total des produits réels de fonctionnement</b>	<b>7 089 548</b>	<b>7 886 298</b>	<b>8 678 158</b>	<b>10 994 197</b>	<b>11 355 796</b>	<b>11 260 000</b>

Source : comptes administratifs

#### (1) Atténuations de charges : un produit estimé à 170 000 €, en hausse par rapport au réalisé 2015

Ce chapitre enregistre les remboursements sur rémunérations du personnel (remboursement pour les contrats aidés par le Pôle Emploi essentiellement). Ces recettes sont estimées à 170 000€, soit en hausse par rapport à 2015 du fait de l'augmentation du nombre de contrats aidés dans les effectifs.

#### (2) Des produits des services, du domaine et ventes estimés à 870 000 €

Ce chapitre enregistre essentiellement:

- les recettes liées aux prestations de services (école de musique, piscine, centre social), pour un montant global de 279 600 €,
- les redevances reçues pour les réémetteurs, estimées à 29 000 €,
- les remboursements de charges par les budgets annexes au budget des services généraux (environ 330 000 €),
- la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères, estimée à 110 000 €,
- les remboursements par les communes des actes d'urbanisme instruits pour leur compte par le service urbanisme de la communauté de communes (90 000 €),
- les recettes des insertions publicitaires dans le journal du Pays fertois (4 500 €),
- les remboursements par les communes de personnels mis à disposition à hauteur de 8 000€ : mise à disposition du personnel technique auprès de Changis-sur-Marne et de Luzancy via des conventions.

Les recettes sont estimées à 870 000 € pour 2016, en hausse par rapport à 2015 du fait :

- de la mise en place de la redevance spéciale et du paiement de l'instruction des actes d'urbanisme par les communes sur une année complète,
- de la hausse prévisible des remboursements de charges par les budgets annexes (embauche d'un technicien en charge des contrôles des assainissements non collectifs qui sera intégralement prise en charge par le budget SPANC nouvellement créé),
- des mises à disposition de personnel, notamment des services techniques, auprès des communes, qui interviennent pour la première fois en 2016.

### (3) Impôts et taxes : des recettes estimées à 8 180 000 € en 2016

- Des ressources provenant du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) en hausse de 15 000 € en 2016

La communauté de communes va bénéficier de la montée en puissance du FPIC qui va se poursuivre 2016.

#### Evolution des recettes provenant de la répartition du FPIC

€	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévu BP 2016
Ressources liées au FPIC - part EPCI (montant en €)	33 930	100 830	163 166	197 410	212 410
Ressources liées au FPIC - variation (montant en €)	+33 930	+66 900	+62 336	+20 000	+15 000 €

Source : Comptes administratifs de la communauté de communes du Pays fertois

- Un produit fiscal attendu à 4 375 000 €, aucune hausse des taux prévue

La revalorisation des bases d'imposition a été fixée à 1% par la loi de finances pour 2016. Aucune hausse des taux d'imposition fixés par la communauté de communes n'est prévue en 2016.

Ainsi, les taux devraient s'établir de la manière suivante :

TAXE	TAUX 2016
Taxe d'habitation.....	4,32 %
Taxe pour le foncier bâti.....	5,26 %
Taxe pour le foncier non bâti.....	10,18 %
CFE.....	21,58 %



Globalement, il est important de noter la diminution des recettes liées aux taxes sur les entreprises et locaux commerciaux.

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

		Proposition Budget 2016		Réalisé 2015	Partie 2014	Facturé 2015	Rattaché à 2015
		Article	Montant				
708 550,00 €							
Traitement	SMITOM	65548	1 915 000,00 €	1 933 263,17 €	38 110,90 €	1 890 035,28 €	5 116,99 €
Collecte	ORDURES MENAGERES		920 000,00 €	916 425,64 €	0,00 €	823 525,59 €	92 900,05 €
	TRI SELECTIF	Collecte sélective	445 000,00 €	439 341,95 €	0,00 €	403 261,43 €	36 080,52 €
		Bornes à verre	66 000,00 €	65 346,62 €	0,00 €	59 984,43 €	5 362,19 €
	DECHETS VERTS		220 000,00 €	210 146,56 €	0,00 €	210 146,56 €	0,00 €
	EXTRA MENAGERS		69 000,00 €	66 932,02 €	0,00 €	61 329,73 €	5 602,29 €
	DECHETS SPECIAUX		20 000,00 €	18 734,32 €	0,00 €	18 734,32 €	0,00 €
Fournitures	Sacs de déchets verts	60628	77 000,00 €	76 377,60 €	0,00 €	76 377,60 €	0,00 €
Investissements	Bacs OM et CS		55 000,00 €	62 765,00 €	0,00 €	62 765,00 €	0,00 €
	Bornes semi-enterrées	2158	80 000,00 €	0,00 €			
	Bornes à verre		15 000,00 €	0,00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>3 882 000,00 €</b>	<b>3 789 332,88 €</b>	<b>38 110,90 €</b>	<b>3 543 394,94 €</b>	<b>145 062,04 €</b>
	Prime Eco emballage	7478	180 000,00 €	207 809,48 €			
	Solde		-3 702 000,00 €	-3 581 523,40 €			
	TEOM perçue	7331	3 592 000,00 €	3 288 042,00 €			
	Redevance spéciale perçue	70612	110 000,00 €	7 410,00 €			
	écart		0,00 €	-286 071,40 €			

En 2015, pour ne pas faire peser une trop lourde fiscalité sur les ménages, le conseil communautaire n'avait pas souhaité augmenter les taux de TEOM par zone à la hauteur nécessaire à l'obtention de l'équilibre de ce centre d'imputation. L'exercice 2015 termine comme prévu en déficit ; il manque 286 071,40 € pour équilibrer cette partie du budget.

Pour 2016, la proposition budgétaire exposée dans le tableau précédent s'explique comme suit :

➤ Concernant les dépenses :

- La part liée au **traitement des déchets** est facturée par le SMITOM à la CCPF. Au moment de la rédaction de ce document, la situation concernant les recours en Justice pour contester le rattachement des 17 communes des Plaines-et-Monts-de-France à une intercommunalité du Val d'Oise n'est pas connue. L'hypothèse présentée ici correspond à une situation optimiste avec « seulement » 1 915 000 €. Une hypothèse pessimiste comprenant les 37 % d'augmentation de l'appel de fonds nous amènerait à inscrire 2 623 550 €, soit un besoin supplémentaire de recettes de 708 550 € que le budget de la CCPF ne pourra en aucun cas absorber. En marge de ces considérations de géopolitique, nous espérons que les efforts des entreprises pour mieux trier suite à la mise en place de la redevance spéciale permettront d'infléchir sensiblement la tendance à la hausse des tonnages d'ordures ménagères.

S'ajoute à cette prévision la somme de 147 903, 66 €, qui représente un appel de fonds du SMITOM datant de 2012 et qui n'a pas été payé à cette époque. Il est prévu d'inscrire 50 000 € sur 2016 et d'échelonner cette dette sur 3 années.

- Concernant la **partie collective**, c'est le contrat qui nous lie à VEOLIA qui fixe les termes de ce qui nous sera facturé en 2016. Même si les premières factures de 2016 sont légèrement inférieures à celles de 2015, l'application de la formule de révision en août peut remettre des tarifications au même niveau que ce qu'on a connu en 2015. Les prévisions budgétaires sont donc sans marges excessives.
- La fourniture de **sacs de déchets verts** se situe quasi exactement dans les mêmes proportions que l'an passé.
- Côté investissements :
  - Il est proposé d'inscrire un montant de 55 000 € d'**achat de bacs pour les ordures ménagères ou le tri sélectif** qui sera, nous l'espérons moins important que prévu. En 2015, le montant a été plus fort que d'habitude car il a fallu acheter davantage de bacs de grande contenance afin de mieux doter les entités relevant de la redevance spéciale.
  - L'achat de **bacs semi-enterrés** pour 80 000 € concerne le projet du bailleur en charge des résidences du square Montmirail. Initialement prévu en 2015, ce projet avait été reporté en 2016.
  - Une somme de 15 000 € est proposée pour **l'achat de bornes à verres** afin de renouveler une partie du parc qui a été détruit en 2015 ou qui est dans un état déplorable.

➤ Concernant les recettes :

- La **prime éco-emballages** baisse d'année en année et le SMITOM nous a informés qu'elle serait encore en diminution en 2016. Il a été fait le choix d'inscrire 180 000 €, soit 10% de moins qu'en 2015.
- La **redevance spéciale** est maintenant instaurée auprès de 90% des entités ciblées initialement. La recette prévisionnelle de 110 000 € correspond au total des montants indiqués dans les conventions signées.
- La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est la recette principale. Il faudrait 3 592 000 € de recettes pour équilibrer exactement les recettes et les dépenses. La proposition budgétaire indique 3 592 000 € qui correspondrait à un retour à l'équilibre sur ce budget. Bien entendu, pour les raisons évoquées plus haut, si l'appel de fonds du SMITOM venait à être nettement supérieur aux hypothèses actuelles, il faudrait impérativement répercuter intégralement l'augmentation. Pour rappel, les taux ont été augmentés de 2% en 2015. Cette hausse a engendré une recette supplémentaire de 64 500 €.

#### **(4) Des dotations, subventions et participations en baisse**

##### **- Des dotations de l'Etat en baisse de plus de 225 000 € en 2016**

La baisse des dotations de l'Etat va se poursuivre en 2016.

La dotation d'intercommunalité devrait ainsi diminuer d'environ 210 000 € par rapport à 2015, qui était déjà une année d'application de la contribution au redressement des finances publiques.

La dotation de compensation de la part salaires fait quant à elle l'objet d'un écrêtement depuis 2012, selon un taux qui est fixé par le comité des Finances locales. La dotation de compensation de la part salaires devrait ainsi diminuer de plus de 16 000 € en 2016 par rapport à 2015.

#### EVOLUTION DES DOTATIONS PERCUES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dotations	2013	2014	2015	2016 (p)
Dotation d'intercommunalité après déduction de la contribution au redressement des finances publiques	639 144 €	943 189 €	744 622 €	535 000 €
Dotation de compensation	118 699 €	763 289 €	746 631 €	730 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>757 843 €</b>	<b>1 706 478 €</b>	<b>1 491 253 €</b>	<b>1 265 000 €</b>

Source : fiche individuelle DGF 2013, 2014 et 2015

	2014	2015	2016 (p)	TOTAL 2014-2016 (p)
Contribution de l'EPCI au redressement des finances publiques	82 880 €	204 618 €	209 622 €	497 120 €

Source : fiche individuelle DGF 2015

#### - Des subventions et participations stables :

Les recettes en provenance des communes, dans le cadre de l'organisation du festival des Belles histoires et au titre des interventions musicales dans les écoles dans les communes sont prévues au même niveau qu'en 2015.

Les remboursements des charges liées au RPI Reuil-Luzancy sont estimés à 80 000 € pour 2016. Les recettes en provenance d'organismes extérieurs devraient être stables : il s'agit essentiellement de subventions de la CAF pour le fonctionnement du centre social et du RIAM, de participations ECO-Emballages en diminution régulière depuis plusieurs années.

Au total, ce poste est prévu à un montant de 1 910 000 €, en nette diminution par rapport au réalisé 2015 car il intégrait notamment des recettes que nous ne sommes pas certains de percevoir en 2016 et qui ne seront pas inscrites pour le moment dans le budget primitif (compensation de l'Etat au titre de la CET).

#### (5) Autres produits de gestion courante prévus à 130 000 €

Ce chapitre enregistre essentiellement les prestations réalisées par les chantiers d'insertion du centre social, dont le coût journalier d'intervention est actuellement fixé à 300 € par jour pour une équipe. La prévision de recettes sur ce chapitre s'établit à 130 000 €.

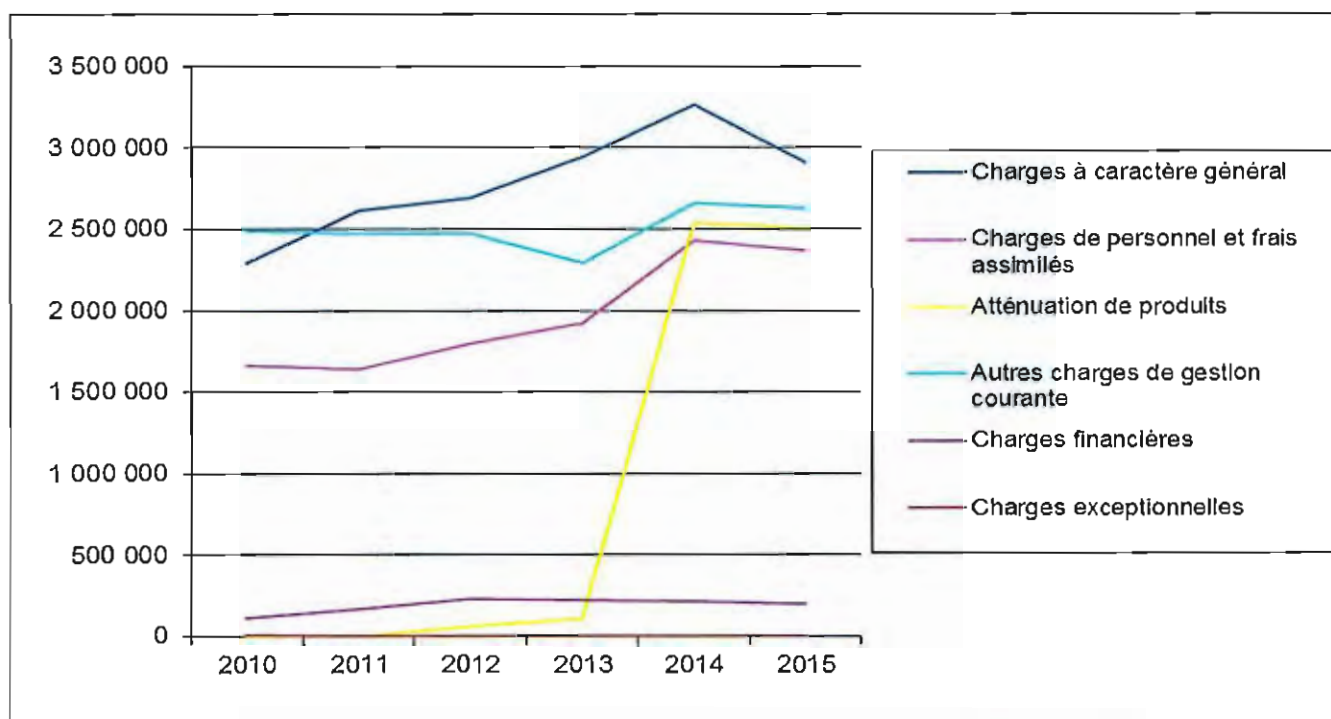
## 1.2. Les charges de fonctionnement :

### - Evolution des charges de fonctionnement réelles -

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévu BP 2016
Charges à caractère général	2 612 034	2 693 299	2 943 990	3 267 622	2 909 622	2 870 000
Charges de personnel et frais assimilés	1 641 693	1 795 891	1 922 654	2 430 994	2 371 110	2 370 000
Atténuation de produits	0	66 268	111 339	2 540 465	2 509 969	2 502 000
Autres charges de gestion courante	2 473 971	2 473 092	2 290 314	2 657 054	2 628 352	2 700 000
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>6 727 697</b>	<b>7 028 550</b>	<b>7 268 298</b>	<b>10 896 135</b>	<b>10 419 053</b>	<b>10 442 000</b>
Charges financières	171 696	233 900	254 037	214 706	201 729	187 000
Charges exceptionnelles	23	80	0	0	2 847	35 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 899 416</b>	<b>7 262 530</b>	<b>7 522 335</b>	<b>11 110 841</b>	<b>10 623 630</b>	<b>10 664 000</b>

Source : compte administratif

### Evolution des charges de fonctionnement réelles du budget « services généraux » :

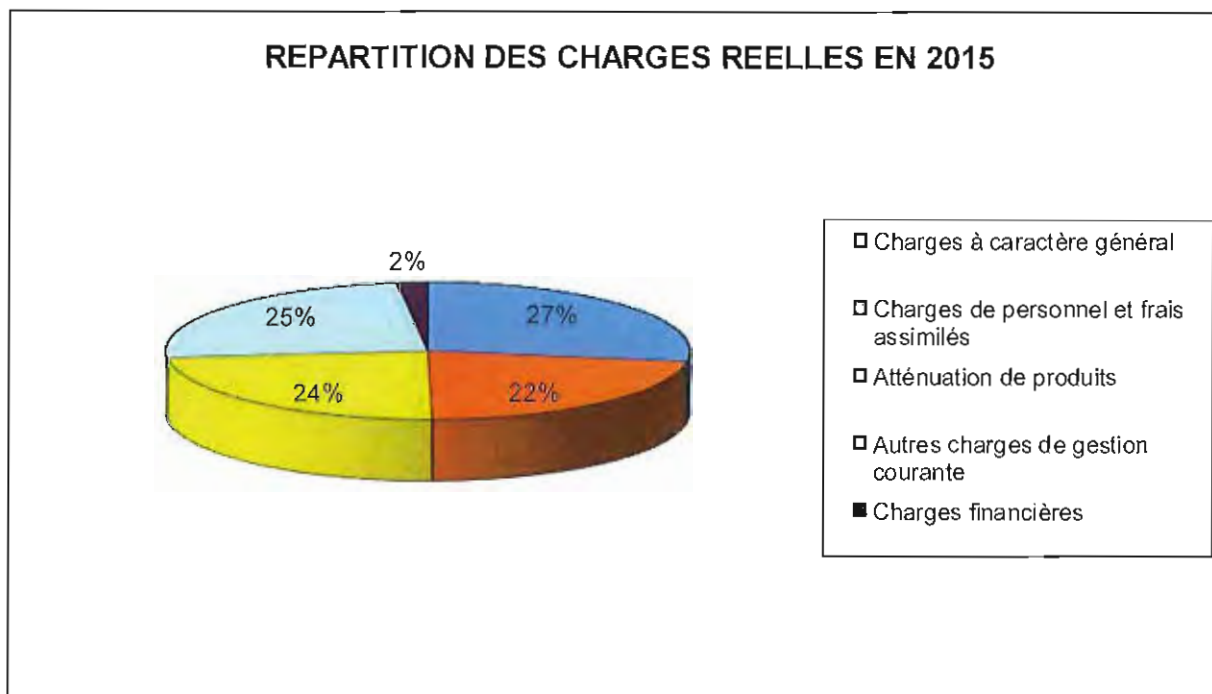


Les charges de gestion courante sont en diminution par rapport à 2014. Ceci s'explique par le fait qu'en 2014, la mise en place des rattachements de charges s'était traduite par le paiement de 13 mois sur plusieurs lignes budgétaires liées aux ordures ménagères et aux transports. Cette situation ne s'est pas reproduite en 2015 : le budget intègre désormais les rattachements de

charges réglementaires, sur 12 mois. Par ailleurs, la politique de maîtrise des charges de fonctionnement s'est traduite par une diminution notable de celles-ci, comme nous l'avons noté plus haut.

L'année 2016 devrait se traduire par une maîtrise des charges à caractère général, une hausse des dépenses de personnel maîtrisée et une baisse des autres charges de gestion courantes et des charges financières.

**- Répartition des dépenses de fonctionnement réelles en 2015 -**



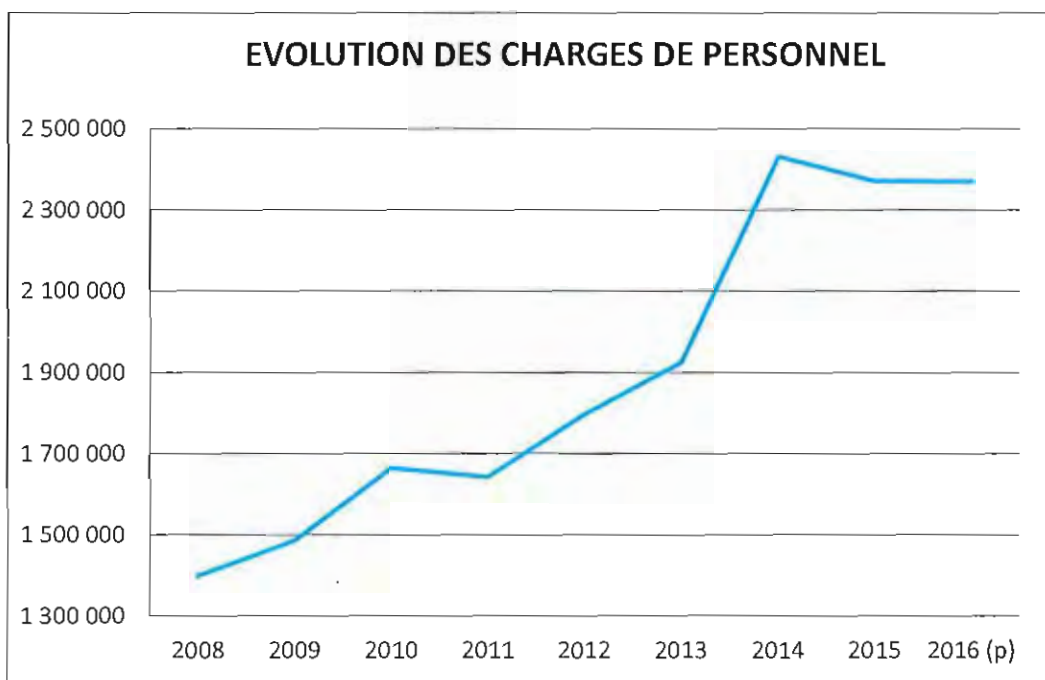
**(1) Des charges à caractère général stables en 2016**

Ce chapitre a fait l'objet d'une attention particulière en 2015. Il en sera de même en 2016, avec la recherche d'économies sur l'ensemble des lignes : renégociation des contrats d'énergie, de télécommunications, maîtrise globale des achats, etc.

**(2) Des dépenses de personnel maîtrisées en 2016**

**Evolution des dépenses de personnel**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (p)
Charges de personnel	1 398 893	1 485 246	1 664 249	1 641 693	1 795 891	1 922 654	2 430 994	2 370 937	2 370 000



**Les charges de personnel nettes représentent 2 208 815 € en 2015**, soit **20,8%** des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui représente un niveau raisonnable. Si 2014 avait été une année de hausse des dépenses de personnel du fait de l'intégration des agents du centre social, 2015 aura été une année de diminution malgré des rattrapages de salaires sur années antérieures :

**Ratio de comparaison :**

*Charges de personnel nettes des remboursements\* = 2 271 100 € en 2014*

*81 €/hab pour la communauté de communes*

*93 € en moyenne pour les communautés de communes  
de la même strate pour la France entière (source DGFIP)*

*\*remboursements par Pôle emploi pour les contrats aidés par exemple.*

**Répartition du personnel (équivalent temps plein) au 31/12 :**

<b>Année 2013</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Non titulaire</b>	<b>CDI</b>	<b>Total</b>
A	4,00	2,00	0,29	<b>6,29</b>
B	13,00	7,51	5,00	<b>25,51</b>
C	21,05	0,00	3,25	<b>24,30</b>
Chantier d'insertion		9,00		<b>9,00</b>
	<b>38,05</b>	<b>18,51</b>	<b>8,54</b>	<b>65,10</b>
<b>Année 2014</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Non titulaire</b>	<b>CDI</b>	<b>Total</b>
A	5,00	1,00	0,29	<b>6,29</b>
B	14,20	8,20	3,00	<b>25,40</b>
C	21,05	1,00	3,25	<b>25,30</b>
Chantier d'insertion		13,00		<b>13,00</b>
	<b>40,25</b>	<b>23,20</b>	<b>6,54</b>	<b>69,99</b>
<b>Année 2015</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Non titulaire</b>	<b>CDI</b>	<b>Total</b>
A	5,00	1,00	0,29	<b>6,29</b>
B	9,79	9,32	3,00	<b>22,11</b>
C	21,05	0,00	4,51	<b>25,56</b>
Chantier d'insertion		13,00		<b>13,00</b>
	<b>35,84</b>	<b>23,32</b>	<b>7,80</b>	<b>66,96</b>

Les principales évolutions en termes de personnel qui devraient marquer l'année 2016 sont les suivantes :

- la maîtrise des charges de personnel qui demeure une priorité. Ainsi, il est notamment prévu de ne pas remplacer la secrétaire des services techniques dont le poste est vacant,
- un animateur en contrat aidé devrait intégrer le centre social en milieu d'année pour développer les actions dans les communes et mettre en œuvre des actions dans le cadre du contrat de ville de la commune de La Ferté-sous-Jouarre. Ce recrutement est toutefois conditionné à l'obtention d'une subvention de l'Etat,
- des rattrapages sur des erreurs dans le calcul d'éléments de salaire sur plusieurs années antérieures seront poursuivis en 2016. Ils sont en cours d'évaluation et ne devraient pas s'élever à plus de 10 000 €,
- les charges de personnel vont par ailleurs varier en fonction des avancements de carrière des agents et des revalorisations salariales réglementaires.
- un technicien devrait intégrer les services techniques en cours d'année afin de réaliser les contrôles des assainissements non collectifs. Cette charge assumée par les services généraux sera intégralement remboursée par les budgets du SPANC et de l'assainissement.

### Avantages en nature :

Un logement de fonction pour nécessité absolue de service est attribué aux gardiens du gymnase des Picherettes.

L'ancien directeur général des services disposait d'un véhicule et d'une carte d'essence (coût total sur 2011-2014 : 57 687 €, soit 1 479,15 € mensuels. Ce véhicule a été cédé. La communauté de communes met à disposition du personnel uniquement des véhicules de service.

### Temps de travail :

En matière de temps de travail, la maîtrise et la réduction des heures supplémentaires est un objectif qui sera maintenu en 2016.

Un règlement des autorisations d'absences a été mis en place en 2015 et permis de clarifier les règles applicables en la matière.

### Evolution des heures supplémentaires :

	2013	2014	2015
Heures supplémentaires (€)	19 795,12	18 295,01	11 549,51

Il est prévu sur 2016 de revoir l'organisation des astreintes.

### (3) Des atténuations de produits en légère baisse

Ce chapitre comprend les reversements au FNGIR (133 838 €, auxquels s'ajoutent 22 268 € de 2013) et surtout les versements des attributions de compensation aux communes, en diminution par rapport à 2015 pour Jouarre et La Ferté-sous-Jouarre et maintenues au même montant qu'en 2015 pour les autres communes.

### (4) Les autres charges de gestion courante en hausse (2 700 000 € contre 2 628 352 € réalisés en 2015) :

Ce chapitre comprend :

- les indemnités des élus,
- la contribution versée au SDIS (387 500 €, soit au même montant qu'en 2015),
- les contributions aux organismes de regroupement : SMITOM notamment pour le traitement des ordures ménagères (1 965 000 €), syndicat mixte Marne-Ourcq (50 000 €), PNR (1 500 €) et Seine-et-Marne Numérique (26 768 €),
- les subventions aux associations pour une enveloppe globale de 140 000 €, en hausse par rapport à 2015 du fait du versement d'une subvention à l'OTI sur une année complète.



### **(5) Les charges financières en baisse d'environ 15 000 € :**

Les charges d'intérêts des emprunts devraient diminuer d'environ 15 000 € en 2016, pour s'établir à près de 187 000 €.

### **(6) Les charges exceptionnelles pour un montant global de 35 000 € :**

- Les pénalités à verser au maître d'œuvre du fait de l'abandon du projet de construction d'un cinéma (15 000 € prévus),
- Le paiement de la société CEGID pour mettre fin à un contentieux lié à l'achat d'un logiciel financier en 2012, qui n'a été utilisé que quelques mois et jamais payés (environ 20 000 €).

### 1.3 L'évolution de l'autofinancement du budget des services généraux

#### Evolution de la capacité d'autofinancement- services généraux

€	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (p)
Recettes réelles de fonctionnement (nettes des cessions d'immobilisations)	7 089 548	7 886 298	8 278 158	10 994 197	11 347 196	11 260 000
Dépenses réelles de fonctionnement	6 899 416	7 262 530	7 522 335	11 110 841	10 623 629	10 664 000
Epargne brute	190 132	623 768	755 823	-116 644	723 567	596 000
Remboursements du capital de la dette	259 905	331 794	339 940	361 846	375 694	385 517
<b>Epargne nette</b>	<b>-69 773</b>	<b>291 974</b>	<b>415 883</b>	<b>-478 489</b>	<b>347 873</b>	<b>210 483</b>

Sources : comptes administratifs

#### Les perspectives en matière d'autofinancement :

L'épargne brute dégagée par la communauté de communes a été plus importante que prévue en 2015 du fait de la maîtrise des dépenses (départ de personnels non remplacés, maîtrise des dépenses courantes), mais aussi grâce à des recettes exceptionnelles, comme il a été précisé plus haut.

La situation demeure donc fragile et les marges de manœuvre en matière d'autofinancement demeurent réduites. La maîtrise des dépenses et la recherche de ressources nouvelles vont donc se poursuivre en 2016 et les investissements vont demeurer limités du fait de la marge de manœuvre faible qu'offre pour le moment l'autofinancement dégagé.

Une amélioration des recettes sera aussi engagée, de façon à permettre à l'autofinancement de se reconstituer de façon pérenne, pour permettre le financement d'investissements (par exemple, amélioration de la prise en charge par la CAF des dépenses liées au personnel employé au sein du RIAM, hausse des prestations des contrats verts, révisions potentielles de tarifs, etc.).

## 2. La section d'investissement des services généraux

### 2.1. Les dépenses d'investissement – état des lieux et orientations :

#### Evolution des dépenses d'investissement

€	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'équipement	3 547 251	1 176 546	954 516	695 143	164 493
<i>Restes à réaliser - dépenses d'équipement</i>	<i>1 350 342</i>	<i>249 806</i>	<i>712 226</i>	<i>148 727</i>	<i>88 814</i>
Dépenses financières	680 336	331 794	339 940	361 846	512 816
<i>Restes à réaliser - dépenses financières</i>	<i>420</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>175 816</i>
Opérations pour compte de tiers	0	224 210	271 359	254 760	366 474
<i>Restes à réaliser - opérations pour comptes de tiers</i>	<i>0</i>	<i>12 734</i>	<i>305 623</i>	<i>47 635</i>	<i>286 712</i>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 578 349</b>	<b>1 995 091</b>	<b>2 583 664</b>	<b>1 508 109</b>	<b>1 595 125</b>

Source : comptes administratifs

Les restes à réaliser, d'un montant de 551 342,16 € comprennent :

- les travaux de montée en débit (175 816 €),
- des logiciels pour les services techniques (1 150 €),
- des travaux dans les bâtiments publics (2 043 €),
- l'achat de bacs pour ordures ménagères (27 800 €),
- des opérations sous mandat (286 712,16 €),
- des dépenses liées à la mise en œuvre des agendas d'accessibilité (8 420 €),
- le remboursement de la DDR reçue pour la construction du cinéma (49 401 €).

Les inscriptions nouvelles sur le budget 2016 devraient inclure au minimum :

- l'achat de conteneurs pour les ordures ménagères et de bornes à verre (42 200 €),
- l'acquisition de bacs semi-enterrés à installer au Square Montmirail à La Ferté-sous-Jouarre (80 000 €),
- le versement de la deuxième tranche pour les travaux de montée en débit (175 816 €),
- des opérations sous mandat pour 600 000 € (marchés à bons de commande de voirie),
- une étude pour la ZAC de Sept-Sorts (45 000 €).

Pour 2016 et les années à venir, au regard de la difficulté pour la communauté de communes de dégager de l'autofinancement sur le budget des services généraux, il n'est pas prévu d'investissements lourds en matière d'équipements. La vente du terrain dit des Picherettes et surtout, la cession des terrains des Effaneaux, conditionneront par ailleurs la politique en matière d'investissement pour les années à venir.

**PREVISIONS PLURIANNUELLES :**

- Les travaux en matière de numérique constitue la seule opération notable, qui fait l'objet d'une autorisation de programme/crédits de paiement votée par le conseil communautaire le 9 décembre 2015.

Autorisation de programme en €	Crédits de paiement en €		
	2015 – Décision modificative n°3	Prévision 2016	Prévision 2017
<b>532 776,50</b>	175 816	175 816	181 144,50

## 2.2. Les recettes d'investissement – état des lieux et orientations :

### Evolution des recettes d'investissement :

€	2011	2012	2013	2014	2015
Réalisé - subventions d'investissement	1 242 643	741 126	23 684	302 400	264 500
<i>Restes à réaliser - subventions d'équipement</i>	<i>1 810 300</i>	<i>1 144 543</i>	<i>1 093 949</i>	<i>264 500</i>	<i>0</i>
Réalisé - Emprunt	4 200 000	0	0	350 000	0
<i>Restes à réaliser - Emprunt</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>350 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>7 252 943</b>	<b>1 885 669</b>	<b>1 467 633</b>	<b>916 900</b>	<b>264 500</b>
Réalisé - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0	0	318 862	203 120	0
<i>Restes à réaliser - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)</i>	<i>971 906</i>	<i>971 906</i>	<i>640 407</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>
Réalisé - affectation du résultat (c/1068)	260 000	100 000	171 528	362 000	748 403
Immobilisations en cours	0	0	0	0	139 051
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 231 906</b>	<b>1 071 906</b>	<b>1 130 797</b>	<b>915 120</b>	<b>1 237 454</b>
Opérations pour comptes de tiers	0	0	522 723	234 147	531 984
<i>Restes à réaliser - opérations pour comptes de tiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>131 667</i>
<b>Total des opérations pour comptes de tiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>522 723</b>	<b>234 147</b>	<b>663 651</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections (dont amortissements et écritures liées aux cessions d'immobilisations)	226 619	201 479	591 921	186 805	243 929
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 711 468</b>	<b>3 159 054</b>	<b>3 713 074</b>	<b>2 252 972</b>	<b>2 409 534</b>
<i>DONT RESTES A REALISER</i>	<i>2 782 206</i>	<i>2 116 449</i>	<i>2 084 356</i>	<i>614 500</i>	<i>481 667</i>

Source : comptes administratifs

Des recettes au titre du FCTVA ont été inscrites en restes à réaliser, pour un montant de 350 000 €, du fait des retards de récupération de la TVA de plusieurs années : le rattrapage sera opéré sur 2016, mais le montant récupérable demeure incertain.

Les nouvelles inscriptions de recettes devraient comprendre :

- des dotations aux amortissements pour 179 889 €,
- des opérations sous mandat pour 610 000 € (marchés à bons de commande de voirie),
- des prévisions de recettes liées à la cession de terrains aux Picherettes (193 838 €).

## LE BUDGET « ASSAINISSEMENT »

### BILAN DE L'EXECUTION 2015

		Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	Report 2014	0,00 €	1 624 345,87 €	1 624 345,87 €
	Exercice 2015	593 611,40 €	958 999,00 €	365 387,60 €
	Cumulé	593 611,40 €	2 583 344,87 €	1 989 733,47 €
Investissement	Report 2014	0,00 €	1 925 555,31 €	1 925 555,31 €
	Exercice 2015	3 089 972,76 €	5 703 021,70 €	2 613 048,94 €
	Restes à réaliser	10 099 795,04 €	6 073 387,34 €	-4 026 407,70 €
	Cumulé	13 189 767,80 €	13 701 964,35 €	512 196,55 €
<b>Résultats de l'exercice 2015</b>		<b>13 783 379,20 €</b>	<b>16 285 309,22 €</b>	<b>2 501 930,02 €</b>

#### 1. La section d'exploitation :

##### 1.1. Les recettes d'exploitation :

En 2016, avec la création d'un budget indépendant pour le service d'assainissement non collectif, les recettes d'exploitation se limiteront donc à :

- La redevance d'assainissement collectif (part CCPF de la facture d'assainissement) pour environ 800 000 € ;
- La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) ;
- Les primes d'épurations et la prime AQUEX.

##### 1.2. Les dépenses d'exploitation :

Dans le budget 2016, les principales charges qui ont été retenues sont les suivantes :

- le remboursement des frais de personnel au budget des services généraux (130 000 €),
- la participation aux frais de l'étude comparative des modes de gestion (montant dépendant du mode de gestion choisi par le conseil communautaire),
- l'assurance dommages ouvrages associée au projet de la station de Sept Sorts (240 000 €)

## 2. La section d'investissement :

### 2.1. Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement sont :

- Les subventions liées aux projets. Les principaux organismes qui subventionnent nos projets sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de Département de Seine et Marne et la Région Ile de France. Ci-dessous une estimation des subventions attendues pour 2016 (la colonne de gauche correspond aux subventions déjà obtenues et la colonne de droite aux subventions attendues pour les nouveaux projets)...

détail des subventions			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>4 934 206,63 €</b>	<b>1 236 600,00 €</b>
<b>13111</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>3 384 206,00 €</b>	<b>464 000,00 €</b>
	<i>Bussières - MO</i>	2 105,00 €	
	<i>Bussières - études</i>	5 667,00 €	
	<i>Sept-Sorts - STEP - MO</i>	44 303,00 €	
	<i>Sept-Sorts - STEP - Travaux</i>	3 304 747,00 €	
	<i>La Ferté - Rue du Petit Morin - Travaux</i>	27 384,00 €	
	<i>Bussières - Réseau + STEP - Travaux</i>		464 000,00 €
<b>1312</b>	<b>Régions</b>	<b>490 721,57 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
	<i>Signy-Signets - STEP - Travaux</i>	20 302,17 €	
	<i>Sept-Sorts - STEP - Travaux</i>	470 419,40 €	
	<i>Bussières - Réseau + STEP - Travaux</i>		40 000,00 €
<b>1313</b>	<b>Départements</b>	<b>1 059 279,06 €</b>	<b>489 000,00 €</b>
	<i>Bussières - études</i>	5 255,87 €	
	<i>Sept-Sorts - STEP - études</i>	198,95 €	
	<i>La Ferté - Rue du Petit Morin - Travaux</i>	9 046,55 €	
	<i>Sept-Sorts - STEP - Travaux</i>	1 044 777,69 €	47 000,00 €
	<i>Bussières - Réseau + STEP - Travaux</i>		292 000,00 €
	<i>Zonages eaux pluviales</i>		150 000,00 €
<b>1314</b>	<b>Communes</b>		<b>243 600,00 €</b>
	<i>Bussières - Travaux voiries</i>		93 600,00 €
	<i>Zonages eaux pluviales</i>		150 000,00 €

- La récupération de la TVA pour les projets d'investissement.
- Les emprunts. Outre les emprunts à taux zéro proposés par l'Agence de l'eau Seine Normandie, en 2016 il sera proposé au conseil communautaire de réaliser un emprunt de 4 millions d'euros couvrant les restes à financer par la CCPF des projets de réhabilitation de la station d'épuration de Sept-Sorts et de création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration à Bussières.

## 2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget « Assainissement » se répartissent en trois parties :

- **Les projets en cours...**
  - Sept-Sorts : reconstruction de la station d'épuration (budget restant à réaliser s'élevant à 9 689 740 €).
- **Les nouveaux projets**
  - Bussières : création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration à Bussières (3,6 M€),
  - Pierre-Levée : lancement de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la station d'épuration (60 000 €),
  - Jouarre : étude préalable pour le passage en collectif des hameaux de Vanry et des Corbiers (60 000 €), lancement de la maîtrise d'œuvre pour la dernière phase de la mise en séparatif (120 000 €)
- **Les marchés de travaux sur le réseau existant**
  - Travaux d'entretien des réseaux dans le cadre d'un marché à bon de commande (118 963 €)
  - Lancement des études au niveau communal des zonages d'eaux pluviales (3 167 € pour la communauté de communes et 300 000 € pour les communes.

**TABLEAU SUR LES PREVISIONS PLURIANNUELLES**

Projet	2017	2018	2019
<b>Pierre Levée</b> Travaux de réhabilitation de la STEP	600 000,00 €		
<b>Jouarre</b> Travaux de la dernière tranche de la mise en séparatif	1 200 000,00 €		
<b>Doublement des postes du Morin et des Abattoirs vers la STEP de Sept-Sorts</b> Etude de modélisation du réseau pour calibrer plus précisément les futurs postes	100 000,00 €	Travaux (budget non connu)	
<b>Méry sur Marne</b> Mise en place de l'assainissement collectif entre Brussettes et le Vieux Courcelles	Maîtrise d'œuvre (budget non connu)	Travaux (budget non connu)	
<b>Jouarre</b> Passage en collectif du hameau de Vanry	Travaux (budget non connu)		
<b>Jouarre</b> Passage en collectif du hameau des Corbiers	Travaux (budget non connu)		



## LE BUDGET « SPANC »

Le budget du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) a été créé par délibération en date du 17 février dernier. Ce budget retracera les contrôles des systèmes d'assainissement non collectif.

Ce budget annexe n'est composé que d'une section de fonctionnement et ses dépenses sont essentiellement constituées par des remboursements de frais au budget des services généraux (charges à caractère général estimée à 4 171,50 € et charges de personnel pour 27 810 €).

Les redevances d'assainissement non collectif sont estimées à 31 981,50 €.

## LE BUDGET « EAU »

### BILAN DE L'EXECUTION 2015

		Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	Report 2014	0,00 €	20 053,90 €	20 053,90 €
	Exercice 2015	386 153,60 €	428 755,94 €	42 602,34 €
	Cumulé	386 153,60 €	448 809,84 €	62 656,24 €
Investissement	Report 2014	0,00 €	959 258,58 €	959 258,58 €
	Exercice 2015	297 509,37 €	481 476,79 €	183 967,42 €
	Restes à réaliser	257 017,63 €	105 318,90 €	-151 698,73 €
	Cumulé	554 527,00 €	1 546 054,27 €	991 527,27 €
<b>Résultats de l'exercice 2015</b>		<b>940 680,60 €</b>	<b>1 994 864,11 €</b>	<b>1 054 183,51 €</b>

#### 1. La section d'exploitation :

##### 1.1. Les recettes d'exploitation :

En 2016, comme chaque année, les recettes d'exploitation du budget « eau potable » sont essentiellement liées à la vente d'eau aux abonnés (part CCPF de la facture d'eau potable) pour environ 400 000 €.

##### 1.2. Les dépenses d'exploitation :

Dans le budget 2016, les principales charges qui ont été retenues sont les suivantes :

- la participation aux frais de l'étude comparative des modes de gestion (montant dépendant du mode de gestion choisi par le conseil communautaire)
- le remboursement des frais de personnel au budget des services généraux (130 000 €)
- les frais de géomètre et de notaire dans les opérations de régularisation du foncier sur les emprises où des installations du réseau d'adduction en eau potable figurent.

## 2. La section d'investissement :

### 2.1. Les recettes d'investissement :

Les principales recettes d'investissement sont :

- Les subventions liées aux projets. Tout comme pour le budget « assainissement », les principaux organismes qui subventionnent nos projets sont l'agence de l'Eau Seine-Normandie, le département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France. Ci-dessous une estimation des subventions attendues pour 2016 (la colonne de gauche correspond aux subventions déjà obtenues et la colonne de droite aux subventions attendues pour les nouveaux projets).

Article	Désignation	Engagé	Budget
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>98 148,07 €</b>	<b>4 880,96 €</b>
13111	Agence de l'eau	97 635,00 €	
	<i>MO et piézomètres Chamigny</i>	47 100,00 €	
	<i>Forage Chamigny</i>	29 961,00 €	
	<i>Diagnostic eau potable</i>	20 574,00 €	
1313	Départements	513,07 €	4 880,96 €
	<i>Diagnostic eau potable</i>	513,07 €	

- La récupération de la TVA pour les projets d'investissement.

### 2.2. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement du budget « Eau potable » se répartissent comme suit :

- **Renforcement de la capacité du puits de Chamigny :**

*Budget étude : environ 130 000 € / Budget travaux : environ 230 000 €*

- Synthèse des travaux réalisés et des capacités envisageables
- Détermination des actions à mener

- **Diagnostic eau potable :**

*Budget étude : environ 66 000 €*

- Programme ciblé de recherche de fuites
- Définition d'un programme hiérarchisé de travaux

- **Travaux de renouvellement du réseau :**

*Budget travaux : environ 384 000 €*

- Rue René Messeaux, rue de la Gambière et rue Pierre Marx

- **Périmètres de protection du puits de Méry sur Marne :**

*Budget étude : environ 1 500 €*

### TABLEAU SUR LES PREVISIONS PLURIANNUELLES

Projet	2017	2018	2019
L'ensemble des projets dépendra des choix réalisés par le conseil communautaire après avoir pris connaissance des conclusions des études en cours.			

## L'endettement de la communauté de communes du Pays fertois :

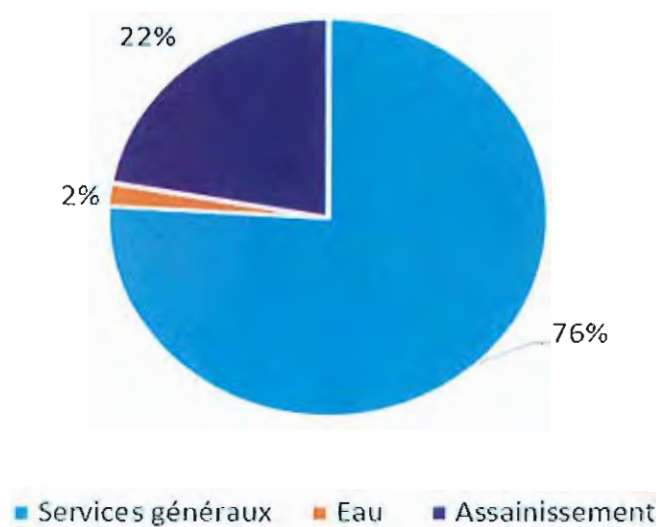
Le capital restant dû s'élève au total, sur l'ensemble des budgets, à 7 M€ au 31/12/2015.

Cette somme globale se ventile de la manière suivante entre les budgets des services généraux, de l'assainissement et de l'eau :

Répartition de l'encours de la dette (€) par budget :

	Services généraux	Eau	Assainissement	TOTAL
<b>2016</b>	5 325 259	133 015	1 555 981	<b>7 014 255</b>
<b>2017</b>	4 939 742	117 354	1 421 849	<b>6 478 945</b>
<b>2018</b>	4 544 015	101 693	1 296 735	<b>5 942 443</b>
<b>2019</b>	4 152 671	86 032	1 171 621	<b>5 410 325</b>
<b>2020</b>	3 872 365	70 371	1 046 507	<b>4 989 244</b>
<b>2021</b>	3 584 438	54 710	921 394	<b>4 560 541</b>
<b>2022</b>	3 288 625	49 239	808 641	<b>4 146 505</b>
<b>2023</b>	2 984 654	43 768	722 853	<b>3 751 275</b>
<b>2024</b>	2 672 243	38 297	641 874	<b>3 352 415</b>
<b>2025</b>	2 351 100	32 826	560 896	<b>2 944 822</b>
<b>2026</b>	2 030 923	27 355	494 493	<b>2 552 770</b>
<b>2027</b>	1 701 398	21 884	435 431	<b>2 158 713</b>
<b>2028</b>	1 362 202	16 413	376 370	<b>1 754 985</b>
<b>2029</b>	1 013 002	10 942	319 614	<b>1 343 558</b>
<b>2030</b>	676 315	5 471	262 859	<b>944 645</b>
<b>2031</b>	337 500	0	206 104	<b>543 604</b>
<b>2032</b>	287 500	0	154 604	<b>442 104</b>
<b>2033</b>	237 500	0	103 105	<b>340 605</b>
<b>2034</b>	187 500	0	51 605	<b>239 105</b>
<b>2035</b>	137 500	0	106	<b>137 606</b>
<b>2036</b>	87 500	0	0	<b>87 500</b>
<b>2037</b>	37 500	0	0	<b>37 500</b>

## REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE



Il est important de souligner que tous les emprunts en cours sont basés sur du taux fixe et ne présentent pas de risque.

L'encours global de la dette de la communauté de communes est plus élevé que la moyenne des structures de la même strate démographique.

### **Ratio de comparaison :**

*Encours de la dette en 2014 au titre des services généraux :*  
**204 €/habitant**

*Communautés de communes de la même strate – France entière :*  
**164 €/habitant**

**Source : DDFIP**

En ce qui concerne l'assainissement, il est toutefois important de noter qu'il s'agit d'emprunts réalisés auprès de l'Agence de l'eau à taux 0. Pour ce qui est de l'eau, le prêt à taux 0 de l'agence de l'eau représente 62 % de l'encours.

Capacité de désendettement :

***Ratio de désendettement du budget des services généraux  
au 01/01/2015 :***

*Encours de la dette /épargne brute :  
5 700 953/732 167 = 7,8 ans*

*Le niveau est supérieur à celui des autres collectivités de la strate  
mais en-deçà de la norme prudentielle fixée à 15 ans.  
Le problème majeur de la communauté de communes du Pays fertois est sa  
difficulté actuelle à dégager un autofinancement durable et donc à assurer de  
façon pérenne la couverture des remboursements en capital des emprunts*

***Ratio de désendettement du budget annexe de l'assainissement  
au 01/01/2015 :***

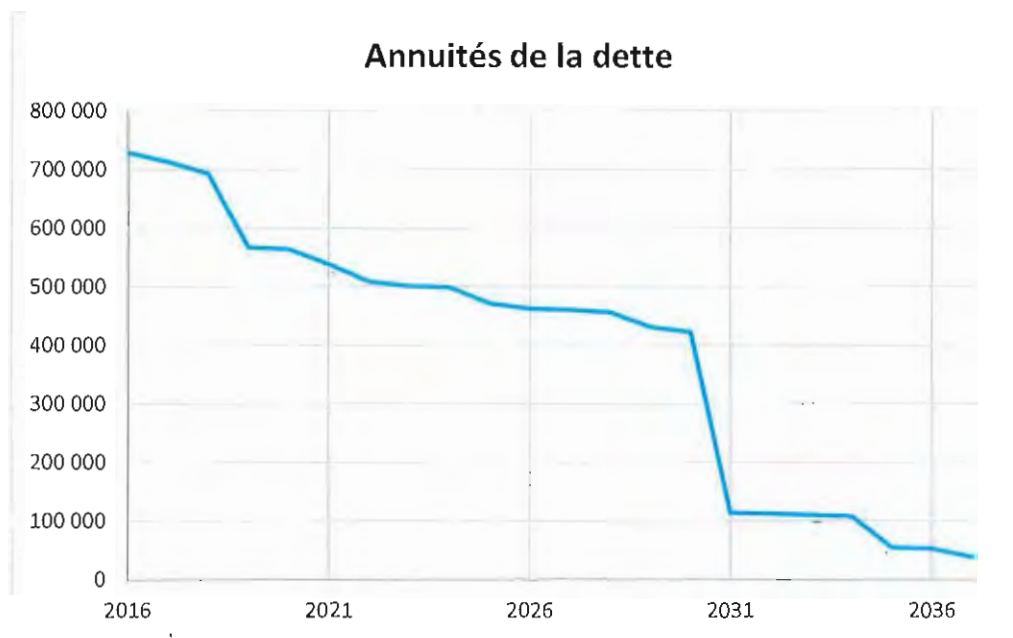
*Encours de la dette /épargne brute :  
1 610 998/738 656 = 2,2 ans*

### Evolution des annuités d'emprunt :

Exercice	Services généraux	Eau	Assainissement	TOTAL
2016	575 211	18 789	134 132	728 133
2017	570 057	18 164	125 114	713 335
2018	549 962	17 538	125 114	692 613
2019	424 742	16 912	125 114	566 768
2020	422 282	16 287	125 114	563 683
2021	419 810	5 471	112 753	538 033
2022	417 343	5 471	85 788	508 602
2023	414 877	5 471	80 978	501 326
2024	412 412	5 471	80 978	498 861
2025	399 944	5 471	66 403	471 818
2026	397 944	5 471	59 062	462 476
2027	395 944	5 471	59 062	460 476
2028	393 944	5 471	56 755	456 170
2029	369 282	5 471	56 755	431 508
2030	359 728	5 471	56 755	421 954
2031	62 750	0	51 500	114 250
2032	60 750	0	51 500	112 250
2033	58 750	0	51 500	110 250
2034	56 750	0	51 500	108 250
2035	54 750	0	106	54 856
2036	52 750	0	0	52 750
2037	38 250	0	0	38 250

L'endettement constitue une charge à la fois pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, sauf pour le budget assainissement qui a obtenu des prêts à taux 0 de l'agence de l'Eau Seine Normandie.





#### Evolution de l'endettement en 2016 et années suivantes :

Un nouvel emprunt sera inscrit au budget de l'**assainissement** pour un montant de 4 M €, montant qui ne sera pas obligatoirement souscrit totalement et qui dépendra des subventions obtenues sur les projets. La négociation de cet emprunt, pour le moment sur un montant de 1,9 M€, est en cours et son déblocage devrait intervenir après le vote du budget. Cet emprunt vise à couvrir l'ensemble des opérations d'investissement lourdes en cours (stations de Sept-Sorts et de Bussières, ainsi que travaux sur les réseaux). Il est à noter par ailleurs des restes à réaliser concernant les prêts à taux 0 de l'Agence de l'eau pour la réalisation de la station d'épuration de Sept-Sorts (938 274 €), qui seront débloqués en fonction de l'avancement des travaux.

**Ratio de désendettement du budget annexe de l'assainissement -  
projection avec nouvel emprunt de 4 M€ (à épargne brute constante) :**

**Encours de la dette / épargne brute :**  
 **$6\,494\,255 / 738\,656 = 8,8$  ans**

Aucun emprunt ne sera souscrit au titre des **services généraux** tant que la capacité d'autofinancement n'aura pas été rétablie de manière pérenne.